

Première séance, mardi 10 décembre 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Commissions. – Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002–2006: chapitres I à IV du programme gouvernemental; discussion. – Plan financier; discussion. – Motion N° 013.02 François Weissbaum/Claude Chassot (composition de la Commission du justice du Grand Conseil); réponse du Conseil d'Etat. – Motion N° 015.02 Louis Duc (déductions sociales pour enfants à charge tenant compte du revenu du contribuable); réponse du Conseil d'Etat. – Motion N° 017.02 Max Felser (modification de la loi portant règlement du Grand Conseil: suivi des mandats); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 253.01 Jean-Pierre Dorand (mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 212.02 Dominique Viridis Yerly (sécurité des citoyens/délinquance juvénile); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 213.02 Denis Boivin (réorganisation des justices de paix); réponse du Conseil d'Etat.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 122 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Elia Collaud, Pierre Cottier, Anita Cotting-Bise, Max Felser, Madeleine Freiburghaus, Pascal Kuenlin, Beat Vonlanthen. – Sans justification: M. Nicolas Lauper.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Ouverture de la session

Le Président. Je déclare ouverte la session ordinaire du Grand Conseil de décembre 2002.

Communications

Le Président. 1. Dans sa séance du 22 novembre 2002, le Bureau du Grand Conseil a enregistré une correspondance, non datée, des professeurs du Lycée Sainte-Croix, à Fribourg, qui, selon leurs propres termes, s'inquiètent des économies que le programme gouvernemental et le plan financier 2002–2006 prévoient de faire sur le dos de l'éducation.

Il semblerait que cette correspondance a été envoyée à plusieurs membres du Grand Conseil et la presse locale s'en est fait l'écho.

La discussion de tout à l'heure du plan financier de la législature 2002–2006 permettra de rectifier certaines affirmations erronées dans le message de ces professeurs.

2. Toujours dans sa séance du 22 novembre dernier, le Bureau du Grand Conseil a eu un échange de vues avec M. le Conseiller d'Etat Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie, sur l'état et l'avenir de l'Espace Mittelland. Je rappelle que chaque année, depuis trois ou quatre ans, certains membres du Grand Conseil participent à des forums organisés par l'Espace Mittelland et se demandent si cet Espace répond encore à un besoin. Du reste, conscient que la cohésion entre les cantons membres de l'Espace Mittelland est quelque peu remise en question, le comité stratégique de l'Espace Mittelland a ordonné une étude sur l'identité de cet Espace Mittelland, sur son avenir et sur sa cohésion. Il y a donc lieu d'attendre le résultat de cette étude.

3. Vous me permettez de faire un rappel concernant les développements des motions et postulats et leur remise à la presse. Lors de la séance d'information aux nouveaux députés, en février de cette année, le secrétariat du Grand Conseil avait expliqué la procédure approuvée par le Bureau du Grand Conseil, à savoir que les développements des motions et postulats sont transmis la semaine qui suit la fin de la session, par le secrétariat du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à tous les membres du Grand Conseil et à la presse. Cela pour éviter que le Conseil d'Etat ne prenne connaissance par la presse du dépôt et du développement d'une motion ou d'un postulat qui lui est prioritairement destiné, puisqu'il est appelé à y répondre. Je vous invite donc à l'avenir à respecter cette procédure.

Commission

Commission parlementaire nommée par le Bureau du Grand Conseil en sa séance du vendredi 22 novembre 2002

Projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise

Jean-Louis Romanens, président, et Solange Berset, Jacques Bourgeois, Dominique de Buman, Louis Duc, Josef Fasel, Jean-Noël Gendre, Nicolas Lauper, Michel Losey, Michel Monney et Jörg Schnyder.

Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002–2006¹

Rapporteur: **Georges Godel** (*PDC, GL*), président de la Commission des finances et de gestion.

Commissaires: **Pascal Corminbœuf**, président du Conseil d'Etat, et les six autres conseillers d'Etat.

Chapitres I à IV du Programme gouvernemental

Discussion

Le Président. J'aimerais vous donner une petite introduction concernant ce programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002–2006.

J'attire votre attention sur la procédure pour l'examen de ce rapport. Nous allons d'abord examiner le programme gouvernemental, respectivement les chapitres I à IV, de la manière suivante: le rapporteur de la Commission des finances et de gestion (CFG) et ensuite le président du Gouvernement s'exprimeront. Ensuite, la discussion générale sera ouverte, puis viendront la réponse du rapporteur de la CFG, celle du président du Gouvernement, puis l'intervention de M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat pour leur Direction respective. Enfin, le Grand Conseil prendra acte des chapitres I à IV.

Ensuite, je mettrai en discussion le plan financier. Là, à nouveau, le rapporteur de la CFG, puis M. le Directeur des finances au nom du Gouvernement s'exprimeront. Ensuite, la discussion générale sera ouverte. Après cette discussion, le rapporteur de la CFG, ainsi que le Commissaire du Gouvernement, Directeur des finances, et les autres membres du Conseil d'Etat, s'ils le désirent, répondront. Et le Grand Conseil prendra acte du plan financier.

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a pris connaissance du programme gouvernemental de la législature 2002–2006. Ce programme gouvernemental est divisé en trois parties bien distinctes: la première exprime les conditions cadres, la deuxième les objectifs prioritaires en dix points qui impliquent la coordination entre les directions et la troisième détermine les autres actions qui correspondent principalement à la poursuite des actions débutées lors de la législature précédente.

Ce programme gouvernemental a été analysé de manière approfondie par la Commission des finances et de gestion avec une délégation du Conseil d'Etat. Nous avons débattu de ce programme et avons obtenu des réponses aux questions posées. Les conditions cadres pour le programme gouvernemental sont, d'une part, la situation politique avec l'obligation d'appliquer une longue série de décisions prises en amont par les autorités fédérales et par conséquent hors de portée du Gouvernement et du Parlement, d'autre part la situation économique avec ses perspectives, soit au niveau de nos régions, soit au niveau européen, respectivement au niveau mondial. L'économie fribourgeoise devra certainement affronter des difficultés,

puisque tributaire de l'évolution conjoncturelle, nationale et mondiale.

L'évolution démographique est aussi l'une des composantes du programme gouvernemental. En effet, cette évolution permet de prévoir, à terme, les moyens qui devront être mis à disposition au niveau des infrastructures, notamment pour la formation. De plus, avec la pyramide des âges, elle donne un aperçu sur les prévisions fiscales d'une part et les coûts engendrés par les couches de la population d'autre part.

Au niveau des objectifs prioritaires, respectivement des autres actions, rien de révolutionnaire. Il est évident qu'en fonction de la situation des finances cantonales, ce programme ne sera pas réalisable dans sa totalité. Néanmoins, il est tout de même le fil conducteur autour duquel le Gouvernement entend orienter son activité politique au cours des années 2002 à 2006. Je ne vais pas énumérer la liste des objectifs et des actions dans le détail, il serait fastidieux de le faire, d'autant plus que tout à l'heure, vous aurez l'occasion de vous exprimer, de donner votre avis sur les propositions du Gouvernement, respectivement d'insister sur l'une ou l'autre des actions. N'oublions pas que le Gouvernement propose, le Grand Conseil dispose.

A l'examen du document, nous constatons que ce n'est pas un programme minceur. Il est évident que celui-ci comprend les objectifs et actions à entreprendre venant de toutes les directions. A l'évidence, le temps nécessaire à la mise en route et concrétisation des objectifs sera limité. Par ailleurs, les moyens financiers obligeront le Gouvernement à faire des choix serrés. C'est dire qu'un certain nombre d'objectifs du Gouvernement et du Parlement resteront des vœux pieux.

La Commission des finances et de gestion tient tout de même à relever certains points qui paraissent prioritaires et d'une importance capitale, comme le problème des enfants en difficulté, – les solutions dépendent de plusieurs départements –, la formation de nouvelles filières indispensables à notre économie, comme la polymécanique et bien sûr l'apprentissage des langues et l'amélioration de la sécurité.

Les réformes structurelles des communes doivent être poursuivies dans le strict respect du décret actuellement en vigueur, alors qu'un nouveau modèle de péréquation intercommunale, accompagné du réexamen de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, doit être élaboré. Cet objectif doit être réalisé une fois pour toutes et non rester dans les tiroirs du Gouvernement, comme pendant la dernière législature.

Concernant la Nouvelle gestion publique, le décret pour l'introduction de cette méthode de gestion à titre expérimental doit être mené à terme afin de pouvoir tirer de véritables conclusions.

Le programme législatif proposé ou prévu pendant la période 2002–2006, sans tenir compte des remarques et souhaits que vous allez exprimer tout à l'heure, nous amène à penser que nous surestimons les capacités financières de notre canton. Le constat des chiffres du plan financier que nous aborderons tout à l'heure nous imposera une réalité obligeant à des choix indispensables et réduira à néant des ambitions de l'ensemble des élus du peuple que nous sommes.

Je rappelle que ce programme est un instrument de travail du Gouvernement d'une part et une déclaration

¹ Message pp. 1061 à 1164.

d'intention politique d'autre part. De plus, c'est un instrument efficace pour conduire une politique cohérente. C'est aussi un moyen d'information de la population au service de laquelle s'effectue toute activité politique des autorités et de l'administration.

C'est avec ces remarques et réflexions que je vous propose de prendre acte de ce programme gouvernemental.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture, président du Gouvernement. Le programme gouvernemental qui vous est soumis est le résultat d'un travail intensif entre les membres du Conseil d'Etat qui ont consacré une vingtaine de séances spéciales à son élaboration et à celle du plan financier de la législature. Ce va-et-vient entre le programme et le plan financier a permis d'adapter l'un à l'autre et réciproquement.

Le Gouvernement a aussi voulu améliorer la présentation du document en l'imprimant directement dans les deux langues officielles du canton et en s'efforçant d'adopter une mise en page plus moderne.

L'approche principale est une volonté de coordination entre les directions concernées par les objectifs prioritaires, ce qui permettra d'éviter des gestions parallèles en favorisant des approches interdirectionnelles. Les dix objectifs prioritaires ainsi définis sont les suivants: favoriser le développement harmonieux de la jeunesse, faciliter l'apprentissage des langues, promouvoir l'intégration des étrangers, renforcer la protection des citoyennes et citoyens, poursuivre les réformes structurelles communales, promouvoir une politique familiale globale, rechercher des finances saines pour un Etat fort, participer activement à la nouvelle Constitution, renforcer les infrastructures, mettre le cap sur le développement durable.

Ces dix objectifs cités ici dans le document, sans ordre de priorité et dont on peut dire qu'ils sont tous prioritaires à valeur égale, nécessitent tous et toutes un travail coordonné de deux ou plusieurs directions du Conseil d'Etat, quand ce n'est pas de toutes. C'est l'occasion de rappeler ici que les réformes institutionnelles et administratives de la précédente législature ont été, pour la plupart, menées à chef et que l'une ou l'autre, telle la répartition des tâches Etat/communes, sont des objectifs permanents d'une relation entre le Parlement et le Gouvernement.

L'examen des conditions cadres permet un constat intéressant de la part de la Direction de l'économie. Notre canton, bien sûr, est tributaire du contexte mondial et national, mais nos particularités voulues nous permettent souvent d'être souples et de réagir rapidement lorsque la conjoncture se détériore. Les contacts privilégiés que le Conseil d'Etat entretient avec les responsables de l'économie confirment que notre canton possède des atouts solides et recherchés.

Le Collège gouvernemental n'oublie pas pour autant les actions menées dans chacune des directions et il les a rassemblées dans un chapitre particulier intitulé «Autres actions». Ces 21 actions complémentaires que le Conseil d'Etat souhaite mener à bien durant cette législature, actions complétées avec un programme législatif copieux, démontrent que l'adaptation de notre canton aux réalités du monde en mouvement est

un objectif commun aux sept directions du Conseil d'Etat.

En 1997, le Président d'alors, Urs Schwaller, exprimait la ferme volonté du Conseil d'Etat d'adapter les structures du canton aux besoins du XXI^e siècle. Il faisait appel alors, pour réussir ce défi, au sens de l'Etat du Parlement. Je ne peux que répéter ses propos aujourd'hui. Chacune et chacun de mes collègues, animés de la même volonté, sont prêts à répondre à vos questions et à vos remarques.

Claude Masset (PLR, FV). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt le programme gouvernemental pour la période 2002–2006. Il rappelle tout d'abord que ce programme gouvernemental est le fil conducteur des actions que le Conseil d'Etat entend mener durant les cinq prochaines années. C'est donc une véritable déclaration d'intentions politiques.

Sur ce programme, le groupe libéral-radical se permet de faire, tout d'abord sur la forme, les considérations suivantes: notre groupe constate avec beaucoup de satisfaction qu'il y a une nette amélioration au niveau de la présentation du document et des informations concernant les actions que le Conseil d'Etat se propose de mener. Il se réjouit de cette évolution qui est, incontestablement, un plus par rapport au document précédent.

Concernant le fond, notre groupe constate que les actions proposées sont extrêmement ambitieuses et qu'elles auront véritablement des conséquences financières difficiles pour notre canton. D'une manière générale, les objectifs qui sont présentés sont également les nôtres; nous souhaitons pourtant que les priorités soient réexaminées au niveau du Conseil d'Etat. Parmi les objectifs cités, certains ont fait l'objet de réflexions de la part de notre groupe. Concernant l'apprentissage des langues, notre groupe considère que c'est le seul domaine dans lequel le Conseil d'Etat n'a pas fait preuve de beaucoup d'ambitions. Notre groupe estime que l'Etat doit entreprendre, dans le domaine des langues, toutes les actions pour faciliter l'apprentissage des langues, que ça soit, bien sûr, le français et l'allemand, mais également l'anglais, puisque le milieu économique notamment a énormément besoin de l'anglais.

L'objectif 4 «Sécurité»: renforcer la protection des citoyens est certainement, aujourd'hui, une des priorités que doit mener l'Etat. Nicolas Sarkozy, Ministre de l'intérieur de la République française, le rappelait hier encore: «Quand les gens ont peur, ils ne vivent plus». Malheureusement, dans des lieux à risque de notre canton, les gens ont peur. Dans ces lieux-là, notre groupe estime que des mesures de sécurité doivent être prises notamment par une présence accrue de la police. Objectif N° 5 «Plan structurel»: ici, nous revenons, en fait, à un objectif que nous avons répété à maintes fois; la répartition des tâches et la nouvelle péréquation financière devront être réexaminées. Notre groupe ne se satisfera plus de promesses, il estime que durant cette période, la répartition des tâches, ainsi que la nouvelle péréquation devront être impérativement repensées.

Objectif N° 7 «Les finances»: «des finances saines pour un Etat fort»: nous sommes convaincus que seules des

finances saines permettront à notre canton de remplir les prestations essentielles qui sont de son ressort.

Objectif N° 8 «Institutions»: nous sommes d'avis que le décret relatif à la Nouvelle gestion publique devra être mené à terme, ceci afin de pouvoir tirer les véritables conclusions. L'évaluation de ces résultats devra être réalisée de manière neutre et objective. Nous sommes convaincus que cette Nouvelle gestion est un plus et qu'il faut continuer dans cette direction.

Objectif N° 9 «Infrastructures»: les voies de communication sont importantes pour le développement de notre canton; du reste, le Conseil d'Etat l'a fort bien compris. Nous soutenons la prochaine réalisation du Pont de la Poya qui est toujours, à nos yeux, un objectif prioritaire.

Enfin, outre ces différents objectifs, notre groupe constate qu'il y a dans ce programme d'actions, une multitude de nouvelles lois (15 au total). Or, de nouvelles lois entraînent des charges supplémentaires. Les moyens de l'Etat n'étant pas illimités, nous sommes d'avis qu'il serait judicieux de revoir à la baisse ces nouvelles lois, ne serait-ce que pour rendre plus crédible ce programme gouvernemental.

En conclusion, le groupe libéral-radical prend acte de ce programme. Il constate qu'il va engendrer des coûts très importants, probablement même trop importants et dans cette perspective, il invite le Conseil d'Etat à revoir ses priorités afin de pouvoir présenter un programme qui soit financièrement supportable pour notre canton.

Jean-Jacques Collaud (PLR, SC). Tout à l'heure, M. Masset a parlé de sécurité; permettez-moi de développer ce thème. L'objectif n° 4 du programme gouvernemental, sous le titre «Sécurité», prévoit de renforcer la protection. On peut y lire: «Vivre en sécurité constitue un besoin essentiel pour le citoyen; celui-ci demande que la police assure une présence suffisante et qu'elle soit à l'écoute de ses préoccupations.» C'est ce que l'on appelle une police de proximité. Nous abondons dans l'objectif qui est proposé, parce que la sécurité est effectivement, à notre sens, un des piliers de la qualité de vie. Toutefois, les moyens que propose le Conseil d'Etat pour y parvenir nous semblent insuffisants. La police – et la presse l'a largement relaté – souffre d'un sous-effectif criant, non seulement dû à l'hémorragie provoquée par la Police fédérale, mais aussi en raison des conditions de travail très difficiles. Cette hémorragie va continuer en 2003, 2004 et 2005 puisque la Police fédérale va encore recruter. Avec les nouveaux policiers qui termineront leurs écoles et ceux que l'on sortira des bureaux pour remettre sur le terrain, on arrivera à peine à compenser les départs. Certes, il ne s'agit pas, pour notre groupe, de créer un état policier. Il faut toutefois faire preuve de prévention et on en a grand besoin. Il n'y a pas de semaine où la presse ne parle pas de bagarres, de disputes, de violences dans les écoles, dans les gares, dans les trains et j'en passe... Dès lors, la sécurité ne doit pas être un vain mot et doit être accompagnée d'une action efficace et positive. La preuve que l'effectif est insuffisant ressort de plusieurs faits. Tout d'abord, notre canton est l'avant-dernier en nombre de policiers par rapport à sa population. Plus grave encore: l'an dernier, le nombre d'heures

supplémentaires qu'a dû payer l'Etat de Fribourg était équivalent à 25 agents à plein temps. C'est dire qu'il manque en tout cas 25 agents. Pourquoi ces insuffisances?

Il y a tout d'abord, les nouveautés du code de procédure pénale, il y a aussi la loi sur les aides aux victimes d'infraction, il y a aussi l'aide intercantonale, les concordats intercantonaux, il y a encore des manifestations d'envergure, comme celles qui ont eu lieu l'année passée et qui auront encore lieu l'année prochaine.

Reconnaissons que nous avons une bonne police. Reconnaissons qu'elle fait son travail sans faire d'excès de zèle, mais correctement et de manière acceptable et acceptée par les Fribourgeois. Toutefois, les policiers travaillent dans des conditions difficiles, démotivantes et à terme, il deviendra difficile de continuer ainsi. Les horaires sont trop pénibles; cet été, certains agents ont dû travailler 4 week-ends de suite, c'est-à-dire durant 5 semaines sans arrêt; il y a des manques d'effectifs, il y a des périodes de vacances qui ont dû être supprimées à cause d'Expo 02, mais qui seront encore supprimées l'année prochaine parce que la police fribourgeoise devra intervenir pour le Forum économique de Davos, ou pour la rencontre du G8 dans la région lémanique, ou encore à Genève. Parfois même, ils doivent, parce qu'ils ne sont pas assez nombreux, reculer devant la violence et laisser le libre accès aux fauteurs de troubles – tel a été le cas, vous l'avez lu dans la presse, dans un train en direction de Morat et même, tout récemment encore, lors d'une manifestation à Bulle. Ce ne sont que des exemples, mais des exemples frappants qui démotivent les policiers, alors qu'ils ont grand besoin de notre aide, de notre reconnaissance. Que faire?

S'agissant de la rémunération, je crois savoir qu'il y a eu une réévaluation qui va apporter un mieux pour les bas salaires. Mais il faut faire un pas de plus et créer des conditions de travail correctes avec un effectif supplémentaire pour les raisons que j'ai déjà évoquées ci-dessus. Bien évidemment, vous pourrez y voir des coûts supplémentaires, mais rassurez-vous, je peux vous dire qu'il y a deux arguments inéluctables.

Le premier argument est que lorsque l'on parle de formation, personne n'ose parler d'effectif supplémentaire d'enseignants. Et je suis d'accord avec ce principe parce que là où l'on doit peser et faire un effort marqué, on ne doit pas lésiner sur les moyens. Et bien, aujourd'hui, nous devons faire un effort marqué en faveur de la police et nous ne devons pas lésiner sur les moyens. La deuxième chose est que cela ne coûtera pas un centime de plus à l'Etat. Je l'ai dit tout à l'heure, en 2001, sauf erreur, les heures supplémentaires étaient équivalentes à 25 policiers à plein temps; ce qui veut dire que si on engageait 25 policiers de plus, cela ne coûterait pas plus, au contraire, cela coûterait même moins, puisque vous savez tous que les heures supplémentaires sont payées à 125 %. Notre grand argentier aurait encore un bénéfice de 25 %.

En d'autres termes, augmenter l'effectif de police, sur le plan financier, est une opération blanche, en tout cas jusqu'à concurrence de 25 à 30 policiers; sur le plan de la sécurité c'est surtout un plus indéniable pour le

bien-être de toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois et sur le plan de la police, c'est une motivation, une reconnaissance des conditions de travail améliorées et ils le méritent.

Gilbert Cardinaux (*UDC, VE*). Comme le dit en préambule le rapport du Conseil d'Etat sur le programme gouvernemental 2002–2006, «gouverner c'est prévoir». Le Conseil d'Etat nous présente 10 objectifs prioritaires et un certain nombre d'actions qu'il souhaite réaliser au cours de cette législature, tout cela dans un document bien présenté.

Le groupe UDC en a pris connaissance. Il constate que ce programme est ambitieux, qu'il présente beaucoup d'objectifs, que l'on veut contenter un peu tout le monde, mais vu les moyens financiers limités du canton, tout ne pourra pas être réalisé. Il faudra fixer des priorités. Le canton ne pourra pas vivre au-dessus de ses moyens. Il faut adapter les prestations fournies aux possibilités réelles. Il est intéressant d'avoir des objectifs, mais il faut avoir les moyens de les réaliser.

Quelques remarques au sujet de ces objectifs: concernant la jeunesse, notre groupe soutient les mesures prises par les préfets dans leur lutte contre la consommation de drogues et la violence.

Concernant les langues: l'enseignement d'une deuxième langue est indispensable au degré primaire; il doit être renforcé. D'ailleurs, la révision de la loi scolaire relative à l'enseignement de la langue partenaire a été refusée de peu par le peuple.

Concernant la sécurité: la coordination entre la police et la justice doit être améliorée. Cela permettra un meilleur fonctionnement et une meilleure sécurité.

Concernant les communes: le décret d'encouragement aux fusions prendra fin à la fin 2004. Mais tout ne sera pas résolu à cette date et il y aura encore de nombreuses petites communes. Un projet de répartition des tâches, mais surtout un projet de nouvelle péréquation intercommunale est attendu et permettra peut-être de régler les problèmes structurels des communes.

Concernant les institutions: le projet NGP doit être mener à terme pour en tirer les conclusions, le statut du Centre informatique devrait aussi être revu.

Concernant les infrastructures, le groupe estime qu'une plus grande partie des taxes poids lourds, taxes carburants, impôts sur les véhicules, devrait être attribuée à l'entretien de routes. Et dans les projets de routes, il s'agit de régler l'acquisition des terrains avec les propriétaires avant d'approfondir ces études.

Avec ces remarques, le groupe prend acte de ce rapport.

Raymonde Favre (*PLR, VE*). Je me permets d'intervenir au sujet des communes, plus précisément au sujet de la répartition des tâches et la péréquation financière.

Il faut relever que la péréquation horizontale se fait très bien au niveau des communes entre elles, mais aujourd'hui, on doit passer à la péréquation verticale, c'est-à-dire Etat/communes. Depuis des années, on en parle, mais on n'a pas de projets concrets pour l'instant. Aussi, on attend du Département de l'intérieur des propositions et nous sommes prêts pour nous mettre à table; car on nous disait: «Fusions d'abord», ce qui est juste, mais je

crois que le processus est bien entamé et il faut, aujourd'hui, aller plus loin. Il faut voir pour l'avenir et je crois que nous sommes tous conscients de ce travail. J'attends donc une réponse du Conseil d'Etat.

Anita Brünisholz-Haag (*PDC, SC*). Notre groupe a pris note du programme de législature 2002–2006. D'emblée, il a relevé que le programme gouvernemental était riche en propositions, généreux en projets, mais en regard du plan financier, très pauvre en moyens. En effet, le programme collerait à une période d'opulence, mais se trouve peu adapté aux perspectives actuelles de nos finances cantonales et aux mesures d'économie annoncées.

Ce programme gouvernemental a cependant le mérite de mettre en lumière l'ensemble des réalisations souhaitées par chacune des directions. En politique, comme partout ailleurs, il est permis de rêver et en période de fêtes, on pourrait souhaiter que les revenus de l'or de la BNS nous permettent la réalisation, faute de l'ensemble des projets, au moins des principaux.

Le parti démocrate-chrétien s'est arrêté aux tâches principales auxquelles le Gouvernement souhaite se consacrer entre 2003 et 2006. Il relève que la DIPC a consenti de nombreux efforts pour comprimer les dépenses en ayant comme priorité le maintien de la qualité. Nous avons regardé comme priorité première le développement harmonieux de la jeunesse.

La nouvelle loi sur la jeunesse doit être élaborée. Le renforcement de la coordination entre les Directions IPC, JPM, ETE et SAS est devenu indispensable, surtout pour la prise en charge des jeunes souffrant de lourdes difficultés comportementales et psychiatriques. La plate-forme jeune doit permettre une meilleure synergie entre les différents partenaires et intervenants. Il est impossible de continuer à travailler à ce niveau, alors que chacun devrait tirer à la même corde.

Au niveau de la scolarité obligatoire, nous avons pris note qu'une commission cantonale interdépartementale se doit de proposer des mesures adéquates en faveur des élèves présentant de graves difficultés comportementales. Cette commission doit proposer à court terme – et il faudra y mettre les moyens – la prise en charge de la formation scolaire, hors des structures scolaires traditionnelles, d'élèves présentant de graves difficultés et de graves problèmes pour les autres. Nous attendons que la commission propose des solutions dans l'immédiat et estime les incidences financières des différentes mesures proposées.

Le parti démocrate-chrétien relève tout de même que dans la population scolaire, le 95 % des élèves ne présente aucun problème et fonctionne à satisfaction. Il reste le 5 % des élèves qui cause de graves préoccupations aux départements concernés. La deuxième priorité à laquelle notre parti souhaite adhérer concerne l'apprentissage des langues. Il s'agit, en particulier, d'améliorer l'apprentissage de la langue d'enseignement, puis de la langue partenaire et enfin de l'anglais. De l'école primaire à l'Université, un meilleur apprentissage de la langue partenaire (le français pour les Alémaniques et l'allemand pour les Romands) doit être recherché. Les collèges, les ECDD, les HES, HEP

et l'Université se doivent de promouvoir le bilinguisme. Après l'échec du projet d'immersion, l'école obligatoire doit rechercher et appliquer de nouveaux modèles, des méthodes mieux adaptées et viser à une bonne formation des enseignants.

Le troisième projet qui a intéressé notre parti concerne le renforcement de la sécurité et je crois qu'en ce sens, l'ensemble des partis politiques semble se regrouper derrière un souci de sécurité. Ce renforcement de la sécurité ne peut que s'effectuer par une augmentation des effectifs. Des agents doivent être, certes, déchargés de tâches administratives pour se consacrer à un travail de gendarmerie et de sécurisation de proximité; cependant, il faudra bien compenser les postes qui sont occupés actuellement par des gendarmes accomplissant des tâches administratives par l'engagement de nouvelles personnes. Donc, il s'agira de dégager des moyens utiles pour cette mission.

En quatrième lieu, le parti démocrate-chrétien souhaite que le Gouvernement s'occupe de la répartition des tâches canton/communes et de la péréquation financière. Le Gouvernement doit apporter une réponse au lancinant problème de la répartition des tâches, chaque collectivité doit être en mesure d'assumer de manière rationnelle les tâches qui lui sont dévolues et qu'elle est le mieux à même d'exécuter; le partage des compétences de décisions et de responsabilités financières entre l'Etat et les communes doit être clairement défini en vue d'une équitable répartition des tâches. Une juste répartition des ressources et la réduction des disparités existant entre les communes étant des objectifs prioritaires du plan, des solutions doivent être applicables et appliquées à la fin de cette législature.

Le parti démocrate-chrétien a analysé la seconde partie du programme gouvernemental qui a trait à la poursuite d'actions initiées dans la précédente législature et à de nouveaux projets, mais relève la difficulté qu'il y aura à réaliser toutes ces propositions en regard des mesures d'économie. Il souhaite néanmoins que les objectifs prioritaires qui viennent d'être définis voient leur réalisation dans la période législative suivante.

Solange Berset (PS, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance du programme gouvernemental, ainsi que du plan financier de législature, deux projets relatant l'action gouvernementale souhaitée pour les années à venir.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat de les lui transmettre et de lui permettre ainsi d'apporter ses remarques. En les examinant, nous devons vite remarquer l'antagonisme entre l'un et l'autre et ceci dans plusieurs domaines. D'une manière générale, le groupe socialiste ne soutient pas la méthode choisie qui est d'amorcer des objectifs et de ne pas mettre les moyens nécessaires à leur réalisation. Par ailleurs, les projets d'avenir fondamentaux font défaut.

Un des objectifs prioritaires de l'Etat doit être d'anticiper les besoins nouveaux du canton pour notre canton. Or, nous y trouvons des réformes vues uniquement sous l'angle financier. De manière générale, nous ressentons l'amorce d'une volonté omniprésente d'affaiblir l'Etat en général. Le report des charges sur les communes et les citoyens de notre canton est réel.

Mais comment cela se passera-t-il effectivement? La question est posée.

Le groupe socialiste s'oppose aux mesures envisagées dans deux domaines bien précis: l'enseignement et la politique du personnel. Pour l'enseignement, la logique menace sérieusement la véritable réalisation d'un enseignement pour tous. La mise en concurrence de l'éducation avec les autres départements va bon train et les projets vont dans le sens d'une soumission de la formation aux critères marchands. Or, il s'agit avant tout pour l'Etat de promouvoir l'instruction et la formation et d'agir pour que ceci, qui est un socle vital de notre société, reste une priorité absolue du Conseil d'Etat. Or, la majorité des propositions émises ne sont pas acceptables, car uniquement, comme je l'ai déjà dit, vues sous l'angle financier. Et le but avoué, le seul, est de trouver des économies.

Est-ce que le Conseil d'Etat a étudié les conséquences humaines et pédagogiques des mesures qu'il préconise? J'en cite quelques-unes: report de la construction du Collège de Gambach et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, augmentation du nombre d'élèves pour un appui dans les classes de première et deuxième primaires pour les activités créatrices, réduction de la grille-horaire du CO avec pour effet le congé du mercredi après-midi. Oser dire que ces mesures ne porteront pas atteinte à la qualité de l'enseignement est contraire à la réalité. Et le groupe socialiste est opposé à ces mesures.

Concernant la politique générale du personnel, notre groupe ne peut soutenir le fait de limiter le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat de manière drastique et unilatérale. Nous ne pouvons souscrire non plus à la volonté d'augmenter les salaires des cadres afin de les rendre concurrentiels avec le privé. Nous demandons et attendons du Conseil d'Etat qu'il offre les conditions de travail optimales afin que les travailleurs et travailleuses gardent l'envie de travailler pour l'Etat. D'autre part, à aucun moment, l'apport de ces salaires dans l'économie fribourgeoise n'est relevé. D'autres personnes interviendront sur différents objectifs du Conseil d'Etat.

Avec ces remarques, nous prenons acte de ce rapport.

Françoise Morel (PS, GL). La protection et la promotion de l'enfance et de la jeunesse relèvent des collectivités publiques dans leur ensemble. Le développement de l'objectif N° 1 du programme gouvernemental («La Jeunesse») a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Les tâches relatives à la «Petite enfance», aux «Structures d'accueil extra-scolaires», à l'«Animation de jeunesse» ainsi que d'autres sont attribuées aux communes, le canton s'attribuant la responsabilité de la protection dans un souci d'égalité de traitement. Attribuer la réalisation des activités générales aux communes c'est, d'emblée, aller au-devant d'inégalités et de grandes difficultés, l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance l'a largement démontré. Si aujourd'hui, la situation en la matière évolue favorablement, toutes les communes de notre canton ne répondent pas encore aux exigences légales.

Pour une politique de promotion de l'enfance, de la jeunesse, de soutien à la famille, notre canton doit se

donner les moyens financiers suffisants en personnel et en structures. Or, dans le chapitre du financement, rien n'apparaît spécifiquement au profit de ces domaines. Bien au contraire, les coupes drastiques dans les postes de l'enseignement sont la porte ouverte à de graves conséquences au niveau de l'instruction, de l'éducation et du social. Il est largement fait état des problèmes liés aux mutations des structures familiales, et au flux migratoire; il est aussi fait état des mesures existantes et à mettre sur pied pour y remédier. On y relève notamment l'investissement personnel des enseignants confrontés à des jeunes ayant de graves difficultés et pour lesquels structures et intervenants sont insuffisants; insuffisance qui engendre du retard dans la prise en charge des situations graves qui, dès lors, se péjorent encore.

Au chapitre des moyens à mettre œuvre, le Conseil d'Etat préconise, pour les jeunes en difficulté, d'utiliser au mieux les ressources existantes. Il mentionne dans les projets à réaliser le développement de structures spécifiques pour les jeunes présentant des troubles psychotiques, des dysfonctionnements comportementaux ou d'autres problèmes; celles-ci faisant actuellement cruellement défaut, il est souhaité que leur concrétisation se fasse rapidement.

Au chapitre de la «Prévention», un programme d'éducation familiale, co-financé par la Fondation suisse pour la promotion de la santé est évoqué.

D'autres projets et actions sont en cours, notamment ceux élaborés dans les cadres des domaines prioritaires de santé fixés par le Conseil d'Etat. Toutefois, pour un programme gouvernemental recouvrant une période de quatre ans, alors que la fragilité d'une partie de notre jeunesse est reconnue, les visées préventives manquent d'ambition et les moyens financiers et en personnel sont réduits.

Ne pas se donner aujourd'hui les moyens nécessaires à la prévention coûtera très cher dans quelques années. Plutôt qu'à développer des mesures préventives, des renforcements de programmes au niveau de l'éducation, de l'instruction et de la formation, l'argent servira plus à soigner, à punir, voire à enfermer.

Au nom du groupe socialiste, je demande au Conseil d'Etat de dynamiser sa politique de prévention qui, a court terme déjà, développera ses effets positifs pour notre jeunesse et aussi pour l'ensemble de la population.

René Thomet (PS, SC). En parcourant le programme gouvernemental, nous sommes très surpris de ne pas y trouver une seule ligne sur la prise en charge des personnes âgées et plus particulièrement des personnes âgées dépendantes. Pourtant, le problème du vieillissement de la population et de tous les ennuis de santé qui en découlent est un phénomène que personne n'ignore. Le Conseil d'Etat avait marqué sa volonté de favoriser le maintien à domicile en limitant à 6 lits pour 100 habitants de plus de 65 ans le nombre de lits en EMS. C'est une option à laquelle nous pouvons souscrire pour maîtriser la hausse des coûts pour les placements de longue durée; mais cette option ne saurait se réaliser sans autres objectifs. Le maintien à domicile nécessite des moyens supplémentaires; pour les ser-

vices de soins à domicile notamment, des structures intermédiaires sont nécessaires pour décharger momentanément l'entourage.

Si le programme gouvernemental parle effectivement d'un toilettage de la loi sur les soins et l'aide familiale à domicile, il ne dit rien des moyens ou des objectifs pour favoriser la mise sur pied d'une politique globale et cantonale de prise en charge des aînés incluant soins hospitaliers, soins à domicile, structures d'accueil temporaires (tels que courts séjours, foyers de jour...etc.) et d'une coordination avec l'Hôpital psychiatrique de Marsens pour les cas toujours plus importants relevant de la psychogériatrie.

Le parti socialiste estime qu'il y a urgence à prendre des mesures concrètes, car les problèmes sont déjà là. Des personnes âgées font la navette entre l'hôpital de soins aigus et leur domicile, faute de prise en charge adéquate. Les EMS connaissent des listes d'attente de plus en plus longues; le Service social de l'Hôpital cantonal a vu doubler le délai d'attente pour les personnes devant entrer dans un EMS pour lesquels le maintien à domicile n'est plus possible. Des familles s'épuisent, faute de pouvoir se décharger momentanément de la prise en charge de leurs parents, les soins à domicile n'arrivent plus à assumer seuls des situations lourdes. Pendant ce temps, des nuages apparaissent à l'horizon: la CDS (Conférence des Directeurs de la santé) et santésuisse s'entendent pour dire que les assureurs-maladie ne pourront prendre en charge qu'une part des soins en EMS; santésuisse parle même d'une assurance couvrant les problèmes dus à la vieillesse car, pour eux, à partir de 50 ans, on n'est plus malade, mais on a des problèmes liés à la vieillesse et cette assurance à mettre sur pied le serait, bien sûr, par les cantons. «C'est aux cantons d'assumer leur rôle», dit-on.

Le nombre de journées d'hospitalisation inapproprié grandit, ajoutant des coûts injustifiés à charge des collectivités publiques. Nous ne saurions donc qu'insister auprès du Gouvernement pour qu'il prenne très au sérieux cette situation et définisse une politique cantonale gérontologique pour faire face à la prise en charge de nos aînés, problème qui ne fera que s'accroître ces prochaines années. La qualité d'un canton peut aussi se mesurer à sa façon de prendre soin de ses aînés.

Afin que cette préoccupation ne soit pas constamment repoussée, nous vous informons que nous déposerons un postulat dans le sens de cette intervention.

Claudia Cotting (PLR, SC). Dans le projet d'étalement et réduction des crédits prévus, il y a, entre autres, la révision à la baisse du programme des routes cantonales pour 7 millions de francs. En même temps, le Conseil d'Etat prévoit pour 2005 une indexation de l'impôt sur les véhicules en application de la loi s'y rapportant. Même si le Conseil d'Etat prévoit une augmentation de l'entretien des routes nationales, j'aimerais rappeler que l'utilisateur de la route paie l'entier des constructions et de l'entretien par les taxes et redevances dont sont taxés les carburants, les huiles et les véhicules. Le compte routier est bénéficiaire et tant la législation que les ordonnances fixent les affectations de toutes ces taxes.

Le réseau routier et son environnement méritent justement que les revenus du compte routier y soient totalement affectés. Comme l'a déjà demandé et fait remarquer M. Cardinaux, je demande également au Conseil d'Etat de bien vouloir y veiller, car un réseau routier correctement entretenu sert l'économie, le tourisme, les activités sociales, les transports publics et scolaires notamment.

Georges Emery (PDC, FV). J'interviens à titre personnel, mais naturellement, je souscris à toutes les remarques qui ont été émises par le parti démocrate-chrétien sur le programme gouvernemental. Comme d'autres collègues, je suis aussi inquiet face aux moyens financiers de ce programme gouvernemental qui démontre une fois de plus que des priorités très précises devront être fixées si l'on ne veut pas aboutir à une impasse.

Sur le plan des investissements, je regrette qu'il n'y ait pas une ligne sur le projet du Pont de la Poya qui, me semble-t-il, une fois de plus, a été schubladisé.

Pour ma part, je voudrais insister sur deux objectifs très précis fixés par le Conseil d'Etat, à savoir l'objectif N° 1 qui est de favoriser le développement harmonieux de la jeunesse et l'objectif N° 6 qui veut développer une politique familiale globale.

«La famille»: ce sujet est à la fois bateau et tabou, on a souvent de la peine à l'évoquer parce qu'on a de la peine à en faire l'analyse. Le rapport du Conseil d'Etat laisse entrevoir quelques intentions relativement précises sur ces deux objectifs. Reste à savoir si ses intentions sont bien réelles ou si l'on s'en tiendra, finalement, à des mots. Permettez que je vous remette en mémoire trois passages très rapides du rapport du Conseil d'Etat que j'ai lus avec beaucoup d'intérêt et auxquels je donne mon assentiment.

En page 23, je lis ceci: «La protection et la promotion de l'enfance et de la jeunesse relèvent des collectivités publiques dans leur ensemble. Les communes et l'Etat sont appelés à y veiller ensemble et à mettre en œuvre les moyens adéquats. Ainsi, les activités générales: «Petite enfance», «Structures d'accueil extra-scolaires», «Animation de la jeunesse»...etc. incombent aux communes, alors que le canton assume la responsabilité de la protection notamment dans un souci d'égalité de traitement. Cette co-responsabilité des pouvoirs publics ne saurait cependant faire oublier que c'est la famille qui conserve le rôle déterminant dans l'essor de l'enfance et de la jeunesse. Il convient de la soutenir dans l'accomplissement de cette tâche fondamentale.»

Puis, en page 27: «Afin de renforcer les mesures préventives, un programme d'éducation familiale reconnu et co-financé par la Fondation suisse pour la promotion de la santé, sera rapidement mis sur pied. Le Conseil d'Etat entend désormais rassembler toutes les propositions et étudier leur faisabilité sous les angles structurels, financiers et législatifs.»

Enfin, en page 37, on lit ceci: «La famille joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de la société, et lui rend à ce titre d'éminents services, souvent indispensables. Or, pour des raisons nombreuses et diverses, de plus en plus de familles peinent à faire face aux charges inhérentes à cette position.»

Et le Conseil d'Etat de rappeler qu'au terme de la précédente législature, il avait chargé une commission de proposer un concept global et cohérent de mesures prises ou à prendre en faveur de la famille. Ces mesures concernent par exemple les allocations familiales, la protection de la maternité, la fiscalité, les structures d'accueil de la petite enfance et extra-scolaires, le soutien aux familles en situation de précarité afin d'enrayer la progression inquiétante des actes de violence domestique, la conciliation dans la vie privée et professionnelle, l'information ou encore des bourses de formation. Un rapport est attendu pour la fin de l'année 2003.

Les intentions du Conseil d'Etat sont donc louables. Reste à savoir ce qui concrètement peut être mis sur pied, car la famille est aujourd'hui en situation délicate et elle doit être absolument aidée. Le Conseil d'Etat reconnaît ainsi qu'aider la famille, ce n'est pas seulement proposer des augmentations d'allocations familiales ou des déductions sociales. En effet, il s'agit de renforcer la sphère privée de la famille de façon à pouvoir en limiter les effets défavorables. Je me réjouis donc de constater que le Conseil d'Etat, parlant de la jeunesse et de la famille, en a fait des objectifs prioritaires pour la prochaine législature. En effet, il faut en urgence investir dans la famille en espérant des résultats à long terme.

La famille d'aujourd'hui se cherche comme si elle était à bout de souffle. Il est très facile de décréter que la famille est la base de la société et d'un autre côté, il est aussi lâche de se dire que l'Etat n'a pas à intervenir dans une sphère privée et de se laver ainsi les mains.

Ces temps-ci, il est fréquent de parler des jeunes qui ont des troubles de comportement et de proposer de nouvelles structures d'accueil pour les encadrer et les aider. C'est peut-être une solution, mais ce que l'on constate aussi, c'est que ces jeunes vivent souvent dans un climat familial malsain. Une thérapie familiale pourrait alors se révéler extrêmement bénéfique.

La famille connaît aussi des problèmes financiers dont la source est de deux ordres: soit on ne gagne pas assez en regard des charges, soit on se gère mal. Au début de ma carrière professionnelle, j'ai notamment fonctionné comme préposé dans un office de poursuites et je me suis rendu compte combien les débiteurs profitaient du petit crédit dans des proportions considérables, sans être à même d'assumer la charge de remboursement.

La famille souffre aussi d'autres problèmes, comme l'absence de communication entre ses membres. Les parents devraient pouvoir gérer ces situations, mais ils ne sont pas toujours à même de le faire. D'abord, sur l'art de la communication, ils ne peuvent pas donner ce qu'ils n'ont pas reçu. Personne ne naît parent. Et si l'on pousse plus loin l'analyse, on se rend aussi compte que les problèmes de familles commencent aussi par les problèmes de couples, d'où la question qu'il faut se poser aujourd'hui: comment aider concrètement la famille, comment aider concrètement le couple, étant entendu que les structures actuelles sont insuffisantes, soit doivent être développées.

Je compte sur le Conseil d'Etat pour trouver une formule adéquate. Mais il serait important que les parents, peut-être également leurs enfants, puissent

suivre des cours de communication, voire des cours de gestion de problèmes familiaux. Le Conseil d'Etat a certainement compris cette situation et la nécessité de mettre sur pied des mesures urgentes; il a compris que la famille ne se ramenait pas qu'à une question d'argent, mais qu'elle était bien le fondement de la société, aux prises avec des difficultés de tous ordres qu'elle n'a pas toujours les moyens de surmonter.

Je ne puis donc qu'insister sur les deux objectifs prioritaires que sont la jeunesse et la famille, d'où mon souhait que les intentions du Conseil d'Etat n'en restent pas au stade de projets, mais connaissent très rapidement un début d'exécution.

Jacques Crausaz (*PDC, SC*). J'interviens ici à titre personnel également et j'adhère, comme cela a été dit, à toutes les interventions prononcées au nom du parti démocrate-chrétien.

J'ai pris note de la précaution consistant à dire que ce document «Programme gouvernemental» n'est pas un cahier des charges exhaustif, ni une liste complète d'actions à entreprendre durant la législature. Il est pourtant relativement complet et aborde avec beaucoup de précisions les problèmes cantonaux importants.

Toutefois, en écho au postulat de M. Beat Vonlanthen, je déplore, au sujet de ce qu'il appelle «la politique extérieure du canton», qu'il ne soit fait aucune mention de la stratégie que le Gouvernement entend suivre pour profiler le canton dans le concert des nécessaires collaborations intercantionales et dans nos relations avec la Berne fédérale. Plusieurs dossiers récents montrent que Fribourg a parfois de la peine à choisir son camp entre l'arc lémanique et l'espace Mittelland. Il m'apparaît donc nécessaire que le Conseil d'Etat ajoute un chapitre «hors documents» à son programme gouvernemental consistant à se fixer une stratégie claire en matière de coopération avec les autres régions de Suisse occidentale, tant sur le plan économique que politique.

Hans-Rudolf Beyeler (*CSP, SE*). Die CSP-Fraktion hat die Regierungsrichtlinien mit Interesse zur Kenntnis genommen. Vor allem die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden ist endlich umzusetzen. Bis heute wurde nur darüber gesprochen. Wir verlangen nach dem Dekret über die Fusionen nun endlich konkrete Vorschläge und eine gerechte Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Die Infrastrukturen, leistungsfähige Verkehrswege sind nicht zu vernachlässigen. Es sollten aber nicht nur Grossprojekte gebaut werden. Wir verlangen auch einen guten Unterhalt der bestehenden Verbindungen. Die CSP-Fraktion erwartet mit viel Interesse den Bericht der Kommission zur Familienpolitik. Persönlich freut es mich, dass die öffentlichen Verkehrsmittel gestärkt hervorgehen sollen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die CSP-Fraktion Kenntnis von diesem Bericht.

René Fürst (*SP, LA*). Einmal mehr können wir unter der Rubrik «Schutz der Natur» und allgemein in den Regierungsrichtlinien feststellen, dass gerade zwei Sätze zum Thema Natur und Ökologie offenbar reichen, um diese komplexe Aufgabe wahrzunehmen. Dies entblösst wiederholt, dass der politische Wille

nicht vorhanden ist. Da verpuffen verzweifelte Aufrufe von ProNatura, z.B. zum Schutze des Auerhahns, ungehört im Wind. Auch wenn einige, vor allem auf die Wirtschaft oder z.B. bei Ziel Nr. 10, auf die Umwelt ausgerichtete Aktionen vorgesehen sind, vermisse ich die Bereitschaft der Regierung, endlich mit einem umfassenden Konzept der Natur zu ihrem Recht zu verhelfen. Ich glaube, unsere Bevölkerung erwartet mehr Engagement zu Gunsten der Natur. Ich lade Sie ein, nehmen Sie auch hier die Verantwortung als Staatsrat wahr, so wie Sie es auf S. 9 der Regierungsrichtlinien als Zitat des Art. 49 der Kantonsverfassung erwähnen. Sie sind die vollziehende und verwaltende Gewalt. Heute haben wir die Natur nötiger denn je. Verwalten wir diese nicht nur, sondern vollziehen wir in der Planung Massnahmen, deren Schutz und Weiterentwicklung, dies vor allem auch zu unserem Wohlbefinden.

Michel Monney (*PCS, SC*). J'ai deux remarques dont la première est plutôt une question: l'objectif N° 7 des finances vise à l'élévation du revenu cantonal qui a stagné pendant la période législative passée et continue à se tenir en dessous de la moyenne suisse. Or, l'on constate que les indicateurs économiques ont évolué de la manière suivante les cinq dernières années: le revenu cantonal n'a progressé que de 0,1 %, alors que sur le plan suisse, ce revenu a progressé de 13 %. Le produit intérieur brut pour le canton de Fribourg, par contre, est supérieur à la moyenne suisse. Quelles sont les raisons de cette évolution dichotomique? Et le Conseil d'Etat avait, en son temps, indiqué qu'il était prêt à engager une étude pour en connaître les raisons. Actuellement, entend-il encore entreprendre quelque chose de concret pour effectivement connaître ces différences, car c'est, sur le plan général, difficilement compréhensible?

La deuxième question concerne la Nouvelle gestion publique. On nous dit que le premier objectif dans la future législature consiste à rôder le système de manière à pouvoir optimiser l'ensemble du processus. Voilà quelque chose de bien concret dans son libellé sûrement. Faut-il en conclure que le Conseil d'Etat, dans son ensemble ou dans sa majorité, entend proposer la mise en vigueur définitive de la NGP? Or, l'évaluation de ce processus n'a pas pu se faire faute d'un vrai controlling. Et il est intéressant de connaître les résultats de cet essai, puisque à fin 2004 il faudra décider si on abandonne tout (ce qui était l'avis assez autorisé de pas mal de personnes qui étaient proches de cette mise en place) et bien évidemment, je crois que la commission de suivi qui devait être la Commission des finances et de gestion n'a pas beaucoup trouvé de temps pour savoir si on avait tiré des avantages de cette NGP.

Laurence Terrin (—, *FR*). J'ai lu avec attention ce message. J'y vois plein de choses intéressantes, mais aussi quelques contradictions.

On parle d'intégrations et je m'en réjouis; on doit donner aux étrangers qui vivent ici les moyens de se sentir bien parmi nous. Mais quelques pages plus loin, on propose des coupes claires dans l'enseignement, pourtant premier lieu d'intégration. Sur le plan de l'environnement, on met le développement durable comme

objectif principal, alors que tout au long du message, je n'ai pas vu mention des transports en commun. Contrairement à M^{me} Cotting et à M. Cardinaux, je pense qu'une partie des taxes redistribuées par la Confédération aux cantons devrait être affectée au développement des transports en commun, plutôt que dans les routes.

J'aimerais quelques explications du Conseil d'Etat.

Antoinette Romanens-Mauron (PS, VE). Je n'avais pas tellement l'intention d'intervenir aujourd'hui, mais je dois quand même réagir aux propos qu'a tenus M. Collaud quand il parle de renforcer la sécurité en augmentant le corps de police. Il y a cinq ans, si ce n'est plus, dans le cadre de la Commission d'économie publique, nous avons déjà relevé cette contradiction. En effet, à ce moment-là, il s'agissait de 22 postes qui correspondaient aux heures supplémentaires d'une année et nous avons déjà relevé que c'était une contradiction absolue que de vouloir bloquer le personnel de l'Etat. Et le parti radical et tous les partis de droite ont fortement influencé ce point de vue, si bien que ces effectifs du corps de police n'ont pas pu être augmentés. Alors, c'est facile aujourd'hui de décrier cette situation-là. Nous pensons aussi, au niveau du parti socialiste, que le sentiment de sécurité ne dépend pas uniquement de l'effectif du corps de police, mais aussi des conditions dans lesquelles il peut faire son travail, les conditions-cadres de la société, notamment les conditions d'emploi, de sécurité sociale qui sont aussi, elles, très déterminantes dans le sentiment général que peut éprouver la population au niveau de sa sécurité dans ce pays.

Le Rapporteur. Tout à l'heure, j'ai dit que le programme gouvernemental et les souhaits qu'exprimeront les députés ne seront pas en harmonie avec les capacités financières de ce canton et je constate que suite aux interventions, c'est bien le cas. Néanmoins, je constate tout de même que les partis soutiennent ce programme gouvernemental avec plus ou moins d'insistance dans l'un ou l'autre des domaines. Je ne vais pas revenir sur toutes les interventions, mais nous constatons tout de même que l'apprentissage des langues, la famille, la sécurité sont des objectifs prioritaires de tous les groupes, sécurité développée en particulier par M. Collaud. Je lui répondrai qu'à mon sens, il enfonce des portes ouvertes, car s'il a bien lu l'objectif N° 4, cela va exactement dans le sens qu'il souhaite, soit à 5 unités plein temps de différence, puisque le Gouvernement écrit, en page 34: «...que la réalisation de ce projet nécessite pour le Grand Fribourg un effectif de 20 policiers.» Plus loin: «Ce concept, s'il fait ses preuves, pourra être étendu à l'agglomération de Bulle et, au besoin, à d'autres chefs-lieux.» En conséquence, cet objectif de sécurité qui fait l'aval de tous les intervenants, va exactement dans le sens du Gouvernement et je crois que c'est un objectif absolument indispensable.

Nous constatons encore que la jeunesse, la drogue et surtout les infrastructures ont suscité plusieurs interventions, notamment celle de M^{me} Favre, en ce qui concerne la péréquation horizontale et, pour l'avenir, une péréquation verticale qui implique une réforme de

cette péréquation, et une répartition des tâches, comme je l'ai dit en entrée en matière.

Un point de vue divergent du groupe socialiste, par la voix de M^{me} Berset qui parle d'antagonismes dus aux mesures prises dans l'enseignement et en matière de politique du personnel. Je rappelle tout de même qu'il n'y a pas de propositions de diminuer le personnel, mais bien d'essayer de diminuer l'augmentation, ce qui est totalement différent.

On parle des économies et des conséquences humaines et en cela, je laisserai le soin de répondre à M^{me} le Commissaire du Gouvernement.

Il a aussi été question d'infrastructures routières dans les interventions de M^{me} Cotting et de M. Beyeler; là, on insiste pour des investissements supplémentaires. Je rappelle que l'on traitera ces investissements dans le chapitre des finances; je peux déjà répondre qu'au niveau des investissements, le Gouvernement a une politique active, puisque les prévisions d'investissements sont du même ordre de grandeur que pendant la dernière législature à quelques millions de francs de différence.

M. Fürst parle d'écologie, de nature et de concept global. Je crois que l'écologie est un point important et je rappelle qu'au niveau de la politique agricole, l'écologie est de rigueur, nécessaire et indispensable; d'ailleurs, la politique agricole 2002, respectivement 2007, est basée sur l'écologie, notamment avec les paiements directs d'une part, avec l'obligation faite aux agriculteurs d'avoir 7 % de surface de compensation écologique par rapport à la surface agricole utile d'autre part. Et je crois savoir qu'il y a encore des développements nouveaux qui se font, notamment en Singine et dans l'Inthyamon, avec des réseaux écologiques.

Concernant l'intervention de M. Monney et de M^{me} Terrin, il s'agit de questions qui s'adressent directement au Gouvernement, comme d'autres d'ailleurs.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture, président du Gouvernement.

Chacun de mes collègues répondra différemment aux questions qui lui ont été posées dans l'ordre d'ancienneté. Vous me permettrez de répondre aux questions qui ont été posées au Directeur de l'intérieur et de l'agriculture.

Mais d'abord une remarque générale: quand on prononce certains mots assez durs sur l'enseignement et qu'on dit qu'il y a uniquement des objectifs financiers, que la logique, du moins, a été la règle pour l'enseignement, qu'il n'y a que la valeur marchande qui a été prise en compte, je dois dire que pour avoir participé à toutes les séances du programme gouvernemental et du plan financier, je suis très étonné, parce que nous n'avons jamais prononcé ce genre d'arguments et ça n'est en tout cas pas ce genre d'arguments qui a présidé à l'élaboration du programme financier; M^{me} la Directrice aura l'occasion d'y revenir.

Pour ce qui est de la non-mention dans le programme gouvernemental des personnes âgées, M^{me} la Directrice pourra aussi dire que nous continuons le programme de reconnaissance des lits supplémentaires. Je lui laisse donc le soin de développer cet argument-là.

Pour les autres interventions, notamment la collaboration intercantonale, la politique extérieure, le canton est très actif dans la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et dans la Conférence des cantons où il est remarqué pour son assiduité et le Conseil d'Etat a dégagé un poste supplémentaire à cet effet; et en comparaison intercantonale, nous l'avons encore fait il y a quinze jours avec les cantons romands, je crois pouvoir dire que le Gouvernement fribourgeois tient la place qu'il doit prendre dans le concert des cantons. Evidemment, il n'en est pas toujours récompensé, mais cela est une autre histoire.

L'intervention de M. Fürst sur la protection du grand tétras: il est évident que cet élément nous préoccupe beaucoup. Nous avons choisi le grand tétras comme animal symbole de la protection de tous les oiseaux menacés. Mais nous savions qu'il n'en restait pas beaucoup dans le canton de Fribourg et on paie là une politique forestière du XIX^e siècle où on a reconstruit des forêts qui sont très uniformes et reconstruire des forêts étagées avec clairières prend beaucoup de temps (parfois 10 ans); et je peux vous dire que selon la Station ornithologique de Sempach, la principale cause de disparition du grand tétras est la prolifération des renards – parce que, tout simplement, eux ne savent pas qu'il est protégé! – et c'est aussi les étés froids après l'éclosion. Les spécialistes nous disent ceci, mais je peux vous rassurer en vous disant que depuis quelques années, on a maintenu la population dans le pays; ceci est une grande préoccupation chez nous.

Pour en revenir à d'autres remarques sur la répartition des tâches, nous avons confié un mandat, selon le programme gouvernemental, à l'Université de Fribourg pour étudier la péréquation dans le courant de l'année 2003 et nous arriverons aussi, comme nous l'avons promis, avec des propositions sur le plan de la classification.

Quant à l'intervention de M^{me} Favre qui demande une péréquation verticale, je dois dire que c'est une notion entièrement nouvelle qui est révélée ici parce que cela voudrait dire un déplacement de l'assiette fiscale, ce qui modifierait aussi complètement le plan financier. C'est donc une nouvelle notion que nous essaierons d'intégrer à nos réflexions, mais je ne garantis pas qu'elle se fera sans douleur pour les payeurs d'impôts que nous sommes tous, que ce soit à un degré ou à un autre.

Pour ce qui est également des remarques de M. Cardinaux, il est évident que dans la réponse au postulat Cardinaux sur l'impôt sur les personnes morales (qui est une réponse qui va être adoptée par le Conseil d'Etat), il y aura des éléments de réflexion intéressants aussi et qui montreront qu'il n'est pas aussi facile d'enlever à des communes qui ont beaucoup investi, des impôts qui sont, je dirais, le juste couronnement de certains efforts. Mais nous allons proposer des pistes dans ce sens-là et les députés pourront ensuite prendre leurs responsabilités.

Voilà les réponses que je souhaitais donner concernant le Département de l'intérieur et de l'agriculture.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. M. Monney s'est étonné de la différence d'évolution entre le revenu cantonal brut et

le produit cantonal brut. Effectivement, cette différence nous a aussi étonnés. A priori, elle peut paraître illogique; mais nous n'avons pas encore les résultats définitifs du recensement de la population 2001. C'est là que nous pourrions examiner notamment si le déficit vers les cantons voisins s'est accru ou si, au contraire, il a diminué. On pourrait trouver une explication à cela s'il devait s'avérer que le déficit des mouvements pendulaires, notamment, a diminué. Il y a d'autres éléments qui peuvent jouer un rôle, mais à priori, effectivement, cela paraît étonnant, dans la mesure où on a eu, traditionnellement, plus de travail pour la population fribourgeoise à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Pour ce qui est de l'étude qui avait été envisagée, celle-ci a été confiée à l'Université. Elle a bien été réalisée, mais je dois vous dire qu'elle n'a pas donné des résultats vraiment probants. Les conclusions qui ont été tirées débouchent sur des éléments qui paraissent parfois s'opposer, qui ne sont en tout cas pas très probants et qui ne nous donnent pas une explication simple de ce problème d'évolution des revenus cantonaux. Par contre, ce que l'on sait, c'est que ce n'est pas au niveau des bénéfices des entreprises qu'il y a insuffisance. Il y a déjà un problème de structures, comme on le sait, avec une assez forte présence de branches d'activités qui ont des difficultés ou qui ont des revenus traditionnellement bas; c'est le cas de l'agriculture, par exemple, qui est fortement présente, mais qui a effectivement des revenus qui stagnent, voire se réduisent. C'est le cas aussi de la construction qui doit faire face à des résultats qui ne sont pas toujours bons compte tenu de la compétition très forte qui existe sur ce marché, mais on sait que c'est surtout le niveau des salaires qui paraît poser problème. Et là, le Conseil d'Etat a décidé de s'associer à l'enquête fédérale sur les salaires pour avoir un échantillonnage suffisant au plan cantonal et je pense que c'est le résultat de cette étude-là qui nous donnera des éléments afin de savoir pourquoi nous avons une évolution des salaires qui est moins favorable et dans quelles branches cela se produit. Ce que je peux dire aussi concernant cette évolution des revenus, c'est que depuis plusieurs années déjà, et c'est aussi un objectif du programme gouvernemental, le Conseil d'Etat essaie de mener une politique de développement économique ciblée sur des groupes d'activité à fortes valeurs ajoutées. Et il y a déjà un élément qui peut nous réjouir un peu, même si cela prend encore du temps pour obtenir des recettes fiscales supérieures, c'est le fait qu'entre 1998 et 2001 (ce sont les deux années pour lesquelles on a un recensement des entreprises, ces résultats ont été publiés récemment), on constate que dans les cinq groupes d'activité que nous cherchons à promouvoir depuis quelques années, nous avons une évolution qui est en moyenne deux fois plus forte que celle de la Suisse. Donc, normalement, la situation devrait s'améliorer dans les années qui viennent, on devrait retrouver cela au niveau des recettes fiscales.

M^{me} Terrin s'est inquiétée de la place que l'on donne aux transports publics dans ce programme de législation. Evidemment, nous sommes toujours limités par les moyens financiers qui, ont le sait, ne sont pas extensibles au niveau cantonal, comme au niveau communal du reste; mais nous avons dans la partie «Autres

actions» un sous-objectif N° 9: disons que nous voulons optimiser les moyens mis à disposition des transports publics. En gros, cela se traduit, pour les transports publics régionaux, par une certaine stabilisation des coûts, mais cela ne signifie pas pour autant que l'on ne va pas améliorer l'offre. Récemment, nous avons décidé de raccourcir la durée de certaines concessions de manière à pouvoir mettre en soumission ces lignes-là, ce qui nous permettra aussi de faire une certaine pression sur les entreprises d'exploitation, de manière à pouvoir dégager une marge de manœuvre qui nous permette de renforcer et d'améliorer l'offre dans certaines régions.

Pour ce qui est du trafic d'agglomération, comme vous l'aurez vu au plan financier, nous avons prévu une augmentation de la couverture de l'offre qui est de l'ordre de 2 % par année. C'est un effort qui n'est pas négligeable après avoir déjà augmenté assez fortement la prise en compte du trafic d'agglomération au cours de ces dernières années.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. J'interviendrai concernant les objectifs 1 et 6, c'est-à-dire la jeunesse et la famille. Je tiens tout d'abord à remercier les différents intervenants qui ont donné leur soutien à ces deux objectifs et je pense surtout à M^{mes} Brünisholz et Morel et MM. Emery et Beyeler.

Tout d'abord, la politique de la jeunesse: si nous avons intitulé l'objectif N° 1 «développement harmonieux de la jeunesse», cela signifie que nous pensons non seulement au 5 % de la jeunesse ayant des problèmes, mais au cent pour cent de la jeunesse, parce qu'il est toujours mieux de prévenir les problèmes, de permettre un bon développement, plutôt que d'intervenir à la fin, quand les problèmes sont déjà là et qu'il faut les services de l'Etat pour réparer les dégâts, si j'ose parler ainsi.

Il est aussi vrai, et c'est peut-être un peu nouveau, que ce travail est interdépartemental. Il est évident que si on veut faire quelque chose, que cela soit pour la famille ou pour la jeunesse, il y a différents aspects et nous devons travailler en étroite collaboration avec les autres départements pour trouver les bonnes solutions. M. Emery, je crois, a dit qu'il ne voulait pas seulement des promesses, mais aussi connaître les projets concrets. Je peux vous dire que plusieurs projets concrets sont en route, ont déjà démarré ou au moins, les budgets sont déjà prêts.

Pour commencer, je parle de la prévention avec ce projet d'éducation familiale: vous savez peut-être que cette nouvelle fondation suisse pour la promotion de la santé est alimentée par des fonds des caisses-maladie, c'est-à-dire que chaque assuré contribue à alimenter cette fondation et celle-ci soutient ensuite différents projets. Il y a pour chaque canton un projet spécifique, c'est-à-dire un projet un peu plus important, bénéficiant de moyens importants versés par cette fondation. Bien sûr, la condition est que le canton participe à ce financement, mais on a au moins une bonne participation de cette fondation.

Le canton de Fribourg a proposé à cette fondation le projet d'éducation familiale. Tout d'abord, la Fondation a été intéressée parce que c'est nouveau; il y a

d'autres projets qui sont plus ciblés sur certaines maladies, mais nous, à travers l'éducation familiale, nous visons la santé physique, psychique et sociale des enfants et comme on l'a dit, si on veut faire quelque chose pour les familles, on doit aussi les soutenir dans leur tâche. Et parfois, ce sont vraiment les familles qui ont besoin d'un soutien pour bien gérer les problèmes et assurer un bon encadrement de leurs enfants. Dans notre budget, il y a un montant à disposition de l'Association d'éducation familiale pour préparer le projet qui va démarrer l'année prochaine. Il faut encore former les intervenants qui travailleront ensuite avec les familles.

Il y a un autre projet qui va ouvrir ses portes, c'est-à-dire que c'est une nouvelle unité à l'Institution Saint-Etienne, justement pour des enfants qui ont plus de problèmes, où il faut aussi des structures semi-fermées.

Il y a un autre projet qui a été mis sur pied par différentes institutions et qui concernent des jeunes particulièrement problématiques, un projet qui consiste, pour un certain moment, à sortir les jeunes de l'institution. C'est le projet «time out» (séjour de rupture).

Dans le budget 2003, nous avons aussi une nouvelle unité à Marsens pour les jeunes qui ont des problèmes psychiatriques.

Il y a encore d'autres projets pour lesquels nous n'avons pas encore trouvé les moyens, mais j'espère que l'on pourra les développer ces prochaines années. Il s'agit, par exemple, de l'Action éducative en milieu ouvert. C'est très important parce que si l'on parle maintenant d'institutions qu'on devrait créer pour placer les jeunes, il faut savoir aussi que le placement est toujours la solution la plus coûteuse et pas toujours la meilleure. Alors, il est certain qu'il faut avoir les structures pour intervenir plus tôt, qu'il faut renforcer les structures ambulatoires de soutien pour les enseignants et pour les familles, ceci pour éviter des placements. Un placement dans une institution devrait être vraiment l'exception s'il n'y a pas d'autres solutions pour aider les jeunes et leur entourage.

On a aussi parlé, Monsieur Emery, des possibilités de thérapie familiale. Ce besoin existe et il faut savoir que par exemple, le Service de pédopsychiatrie ne traite pas seulement les enfants – parce que souvent, si un enfant est malade, c'est aussi l'entourage qui a des problèmes – mais aussi sa famille, ce qui veut dire que nous avons aussi développé cette thérapie familiale. Et l'Office des mineurs travaille non seulement avec les jeunes, mais souvent aussi avec les familles dans la mesure où cet Office a les moyens en personnel.

M. Thomet a déploré l'absence de chapitre sur la politique des personnes âgées. C'est vrai, mais cela ne veut pas dire que cela n'est pas un chapitre important de la politique du Conseil d'Etat et particulièrement de la Santé publique. Ce plan de législation n'est pas un plan exhaustif de tous nos travaux, sinon je crois que j'aurais une vingtaine de pages dans ce programme et aussi chacun de mes collègues. Le programme gouvernemental contient ce que nous avons extrait de notre plan d'action, soit les projets où il y a vraiment un changement, où de nouveaux efforts doivent être entrepris. Mais il est certain que la politique des personnes âgées reste un domaine très important; je crois cependant

que les bases ont été données lors de la dernière législature. Nous avons la nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux dans laquelle nous avons une disposition nous permettant de développer un peu plus les structures intermédiaires plus légères, c'est-à-dire les centres de jour, les placements de courte durée; et nous avons aussi en travail une modification de la loi sur les aides à domicile, parce qu'il faut aussi renforcer toutes ces possibilités pour éviter une augmentation trop importante des résidants dans les institutions. Alors, ceci est un peu la nouvelle optique pour les prochaines années, soit de développer davantage les structures intermédiaires. Mais il est certain que selon le plan que nous avons fait pour toute la législature, chaque année, au moins 60 lits supplémentaires devront être reconnus comme lits médicalisés.

Urs Schwaller, Directeur des finances. J'aborde brièvement le dossier de la politique du personnel de l'Etat.

Il y a une année, le Grand Conseil a voté une nouvelle loi sur le personnel de l'Etat. Cette loi, vous le savez, va entrer en vigueur par étapes, à savoir pour tout ce qui concerne notamment le statut, la nomination, l'abrogation de la période administrative, au 1^{er} janvier 2003. La partie salariale entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Maintenant, nous disposons d'une loi adaptée à notre époque et surtout adaptée à nos besoins et nous entendons bien, par la concrétisation de la loi sur le personnel, maintenir l'attractivité de la fonction publique.

Sur le plan salarial, le Conseil d'Etat vient de prendre plusieurs décisions relatives la deuxième étape d'ÉVALFRI et cette deuxième étape concerne notamment les fonctions de l'enseignement au niveau des HES, HEP, de l'enseignement professionnel; et nous avons aussi pris plusieurs décisions concernant la Police cantonale suite à sa réorganisation. Au plan financier, pour les étapes futures de revalorisation, nous avons prévu un million de francs par année. Je vous rappelle aussi que le passage du système actuel de 34 à 36 classes au 1^{er} janvier 2004 coûtera à l'Etat 5 millions de francs supplémentaires.

Deuxièmement, les nouveaux postes: entre 1997 et 2001, nous avons créé 570 nouveaux postes; 100 postes par année coûtent, sur toute la législature, le montant de 150 millions de francs, c'est-à-dire que si vous créez 100 postes par année, à la fin de la législature, vous avez augmenté la masse salariale de 150 millions de francs, c'est-à-dire que c'est un montant qui est largement supérieur à la croissance économique reflétée dans les recettes fiscales. Nous ne pourrions pas, et je l'ai déjà dit dans ce cadre, connaître une augmentation de 570 équivalents plein temps dans cette législature, comme nous l'avons fait entre 1997 et 2001. Et si nous ne le pouvons pas, c'est aussi parce que la création de nouveaux postes se fait au détriment de la revalorisation des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat. Or, nous savons que nous ne sommes plus concurrentiels dans un certain nombre de domaines et nous voulons rester un employeur intéressant. Nous devons donc – j'en suis convaincu et le Conseil d'Etat en est aussi convaincu et c'est pour cette raison qu'il a diminué le nombre de nouveaux

postes – ralentir le rythme de croissance et la seule manière d'y arriver est d'agir sur les conditions-cadres structurelles de tous les secteurs.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. En préambule, je remercie MM. Masset et Collaud pour leur plaidoyer en faveur de la police. M. Collaud a largement raison de dire que nous avons une police de qualité et il est vrai que nous avons souvent pris l'habitude de souligner les bavures – car il en existe –, mais on oublie les succès et ceux-ci sont nombreux, je dirai en particulier depuis l'entrée en fonction de la régionalisation.

Le Conseil d'Etat se rend compte que les conditions de travail du policier sont difficiles. J'en viens d'abord aux problèmes des effectifs qui sont insuffisants, nous nous en rendons compte. Nous avons essayé d'augmenter le nombre d'aspirants par classe, mais c'est tout simplement les candidats qui manquent et en même temps, les départs sont toujours nombreux. Notre souci concerne particulièrement les revendications de la Police fédérale qui continue à mettre au concours des dizaines et des dizaines de postes (la dernière fois, il y a moins d'un mois); ce sont des postes intéressants, assortis de conditions sur lesquelles nous ne pouvons pas nous aligner. Les polices municipales, également (en disant «municipales», je pense également au canton de Vaud) ont, elles aussi, un attrait sur nos policiers par leurs conditions générales de travail et par des conditions financières nettement meilleures. Si nous sommes à l'avant-dernier rang sur le plan des effectifs au niveau fédéral, c'est aussi et surtout parce que nous n'avons pas véritablement, dans le canton de Fribourg, de police communale. Je prends un exemple: la ville de Neuchâtel compte, tenez-vous bien, 90 fonctionnaires de police; il y a des fonctionnaires administratifs, mais il y a des policiers qui ne font que ce travail et si vous prenez les autres villes neuchâteloises (la Chaux-de-Fonds, le Locle), elles ont leur propre police locale, ce qui, bien entendu, est un élément très important de soutien à la sécurité.

En ayant décidé de renforcer la protection du citoyen par une police de proximité, nous reviendrons justement sur la nécessité de collaborer avec des polices communales. Dans un premier temps, nous devons combler les déficits dus aux départs. Nous engageons déjà aujourd'hui des policiers d'autres cantons qui, souvent, désirent revenir dans leur canton d'origine, et il y en a eu 5 tout récemment. Nous avons entrepris des démarches pour sensibiliser les jeunes à la profession de policier. Pas plus tard qu'hier, le Conseil d'Etat a entériné la proposition d'amélioration des conditions financières des policiers fribourgeois. Notre objectif principal consiste à améliorer la sécurité du citoyen par la présence accrue de la police dans les lieux à risques, les contacts plus réguliers avec la population concernée, la recherche de solutions en partenariat avec les citoyens. Un groupe de travail vient de déposer une première étude qui fait des constatations très intéressantes et précise encore les points chauds qui demandent une présence particulière de la police. C'est sur cette base de constats que différentes variantes sont proposées et que nous allons approfondir immédiatement afin d'apporter rapidement des réponses

concrètes. Ces études préalables ont eu lieu, bien entendu, dans le Grand Fribourg, car il s'agit essentiellement de problèmes qui concernent les villes et il est intéressant de constater que sur plus de 4300 délits pénaux (infractions pénales) dans le Grand Fribourg, c'est-à-dire les 10 localités de l'agglomération, le 67,7 % est commis en ville de Fribourg, alors que la ville ne compte que 48 % de la population de l'agglomération. C'est donc bien dans des endroits précis qu'il faut intervenir et c'est là que nous mettrons l'accent.

Si vous êtes prêts à délier la bourse de l'Etat pour augmenter les effectifs, j'espère que vous serez également prêts à financer des institutions spécialisées qui manquent cruellement dans ce canton pour traiter tous les cas difficiles de jeunes qui vivent dans la marginalité ou qui tentent d'y vivre et pour lesquels nous n'avons pas d'institutions.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Tout d'abord, je prends acte des déclarations de MM. Masset et Cardinaux en relation avec la Nouvelle gestion publique, déclarations qui vont dans le sens des intentions gouvernementales.

J'aimerais dire à M. Monney que si l'on est conséquents, et je crois qu'on l'est, il est prématuré de déterminer aujourd'hui s'il y aura mise en vigueur définitive de la NGP, il faut d'abord faire l'analyse de la phase expérimentale et on peut imaginer toutes les variantes: arrêter, continuer et si on continue, appliquer la NGP à l'ensemble de l'administration, continuer peut-être de façon plus pragmatique avec les services actuellement en phase expérimentale, en essayant de développer et d'améliorer encore tout le système ou, troisième variante, y adjoindre de nouveaux services. Le Conseil d'Etat n'a pas encore abordé cette problématique sous cette forme-là; on attend l'évaluation du projet.

Au sujet du controlling, j'aimerais rappeler que, malgré ce qu'on pense, les moyens à disposition pour le développement du projet sont relativement limités. Beaucoup de travail se fait à l'interne et c'est la raison pour laquelle on ne peut aller que pas à pas. Le controlling s'est mis en place cette année et c'est la première année où tous les quatre mois, on a des chiffres et une vue d'ensemble par service qui nous permet déjà de tirer un certain nombre de conclusions.

S'agissant de déclarations, je prends également acte des appuis de M^{me} Cotting et de MM. Cardinaux et Beyeler au sujet du dossier routier. Nous avons affaire à un programme gouvernemental et par conséquent, naturellement, nous n'avons que les grands dossiers, que les grands projets, mais il va de soi que nous n'entendons pas abandonner les projets plus modestes et l'entretien général dans le cadre, bien évidemment, de nos capacités financières.

J'aimerais dire à M^{me} Terrin que «réseaux routiers» et «transports publics» ne sont pas antinomiques; je crois qu'ils travaillent ensemble. Je cite simplement cet exemple d'une des lignes des TPF les plus intéressantes qui est Fribourg-Bulle et qui utilise une voie routière par excellence, c'est-à-dire l'autoroute. Et si l'on veut des transports publics performants, dans la mesure où nos moyens financiers et la topographie

nous le permettent, (la dispersion de notre canton ne permet pas d'envisager des transports publics ferroviaires partout, et on a donc surtout des lignes de bus) il faut quand même un réseau routier performant. J'aimerais rappeler que l'augmentation des recettes routières, contrairement à ce qu'on dit, n'est pas mise en totalité dans les routes, mais est à disposition du compte général et donc également des transports publics.

M. Cardinaux s'est inquiété en disant qu'il faudra également régler les acquisitions de terrains pour les routes avant les études. Ce serait idéal. J'aimerais seulement rappeler, d'une part que pour acquérir des terrains, il faut de l'argent, pour avoir de l'argent, il faut un crédit d'engagement et le Grand Conseil n'a pas l'habitude de donner des crédits d'engagement sans détails. D'autre part, très souvent, il s'agit de terres agricoles; or, dans sa nature, le droit foncier rural exclut l'acquisition de terres agricoles sans projet précis pour pouvoir acquérir ces terres. Et enfin, c'est la même démarche avec les propriétaires, je connais peu de propriétaires prêts à engager des négociations sans savoir exactement ce qu'on attend d'eux et avec une étude préalable de variantes pour qu'on puisse leur dire que ce qu'ils souhaiteraient peut-être n'est pas possible.

Pour un projet «schubladisé», le projet du Pont de la Poya nous donne beaucoup de travail. Il faut se rappeler qu'il y a plusieurs partenaires, dont les objectifs sont contradictoires et qui ont souvent plus tendance à freiner le dossier qu'à l'accélérer. M. Emery prétend qu'il n'y a pas une ligne sur le sujet; je rappelle l'objectif 9 qui y fait expressément allusion. Notre intention est de terminer toutes les procédures jusqu'à et y compris le vote populaire durant cette législature.

Dernier élément: la protection de la nature évoquée par M. Fürst. Dans le programme, c'est vrai, il n'y a rien de spectaculaire. Il faut rappeler que c'est un programme gouvernemental. D'une part, nous avons essayé de tirer des priorités et d'évoquer quelques sujets. Et s'il n'y a rien de spectaculaire, par contre, il y a dans la réalité, une quantité de petites pierres raminées à cette mosaïque importante. Je rappelle qu'il y a un plan directeur cantonal qui aborde largement ce thème. Son application n'est pas mentionnée en tant que telle car elle se poursuit comme beaucoup d'autres projets.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Je remercie tous les intervenants qui ont pris la parole sur les objectifs N° 1, 2 et 3 et sur lesquels je me permettrai de répondre.

S'agissant de l'objectif N° 1 «Favoriser la jeunesse» et pour ne pas prolonger la discussion puisque nous aurons encore l'occasion de nous pencher sur le plan financier, je souhaite uniquement compléter ce qu'a dit la Directrice de la santé publique: il est exact que nous avons pour intention une très forte collaboration des différentes directions concernées par cette question de la jeunesse. Au minimum, nous sommes quatre directions concernées et nous allons essayer de travailler de concert. Pour la Direction de l'instruction publique, je

suis concernée, en particulier, par un thème véritablement prioritaire et que le Directeur de la justice vient également de relever, à savoir la mise en œuvre d'un certain nombre de solutions pour des enfants présentant des difficultés comportementales importantes dans le domaine scolaire; un groupe de travail a été nommé par le Conseil d'Etat et je remercie d'ores et déjà les directions de nous aider à trouver un certain nombre de solutions.

Vous me permettrez de faire une diversion et de précéder probablement un peu la discussion sur le plan financier, mais je crois qu'il est important de revenir sur un ou deux éléments concernant le critère «marchand» que nous aurions employé; je reprends là l'expression de M^{me} Berset.

Je tiens à lui dire que nous n'avons pas choisi la méthode de la valeur marchande pour déterminer les mesures qui ont été engagées ou discutées ou qui sont en partie en voie de réalisation à la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles. La présentation du programme de législature et du plan financier a pu laisser la fausse impression (j'insiste sur la fausse impression) que le seul secteur de l'Instruction publique a été mis à contribution pour contenir le rythme des dépenses. De fait et je crois que vous en êtes conscients, l'ensemble des secteurs fournit un effort et va en fournir encore dans cette législature, ce qui est absolument nécessaire au vu de la détérioration des finances publiques. Et les mesures proposées par l'Instruction publique – je me permets d'insister à ce sujet – ne comportent aucune réduction des prestations actuelles à l'exception –, et c'est vrai, je l'admets, de la question des appuis ACM ACT en première et deuxième primaire.

Ces mesures proposées ont uniquement pour but de contenir le rythme des dépenses des années qui viennent. Vous me permettrez de vous les rappeler simplement pour montrer dans quelle mesure nous avons également tenu compte de critères pédagogiques pour les proposer. Nous n'avons enlevé aucune heure d'appui, aucune heure de décharge et cela à tous les niveaux de l'enseignement. Ce que nous avons fait, c'est que nous les avons gelées à un niveau relativement élevé qui était celui du budget 2002, afin que la Direction de l'instruction publique puisse examiner aussi comment les réorganiser et comment les réaffecter en tenant également mieux compte de la situation sur le terrain. Nous avons lancé un projet pilote dans la partie francophone des cantons en donnant, par exemple, au niveau primaire, des enveloppes d'appuis aux inspecteurs qui sont responsables, aussi, de l'attribution de ces appuis.

Pour la question des décharges dans les collèges, nous avons fait une statistique de l'ensemble des décharges qui ont été octroyées et nous allons les examiner avec les recteurs pour voir s'il n'y pas la possibilité de les réaffecter et de voir comment elles sont utilisées d'un collège à l'autre, certaines différences nous interpellant à ce niveau-là.

Nous examinons si les horaires du cycle d'orientation et des collèges, parmi les plus élevés, ne pourraient être allégés. Pour le CO – je tiens dire ici que ce n'est pas une décision que le Conseil d'Etat prendra seul –, cela demandera une révision de la loi qui ne se fera pas

sans consultation et surtout pas sans l'aval du Grand Conseil. Je souhaite simplement rappeler ici que lorsque nous avons discuté de la motion de M. Genilloud, dans la dernière législature, il était question de l'après-midi de congé non seulement au niveau primaire, mais également au niveau du cycle d'orientation et que la partie cycle d'orientation n'avait pas passé pour la voix prépondérante du président de l'époque. Il y a là une discussion que nous devons mener – et je reprends aussi les termes de M. Emery – sur le rôle de chacun des partenaires dans le domaine de l'éducation, également sur le rôle des collectivités publiques communales, mais également des parents en dehors de l'école.

Je tiens à dire et à répéter que la formation est un secteur prioritaire pour le Conseil d'Etat et qu'il le restera. L'examen du budget 2003 auquel nous avons procédé et les priorités qui sont mises dans le programme de législature le montrent si nécessaire.

J'ai été étonnée d'un certain nombre de remarques sur le peu de moyens que nous aurions mis dans les infrastructures scolaires. Nous aurons également l'occasion d'en discuter lorsque nous examinerons le plan des investissements et vous pourrez considérer que les deux tiers de ces moyens sont mis dans les infrastructures scolaires, en particulier également dans celles du secondaire II si l'on considère la fin de la construction de l'Ecole cantonale de degré diplôme, l'achat et la planification du Collège de Gambach, ainsi que la construction du Gymnase intercantonal de la Broye dont le Conseil d'Etat a adopté le décret hier, dans sa séance.

Si nous disons que ça reste un secteur prioritaire pour le Conseil d'Etat, c'est aussi parce que nous entendons bien montrer que nous avons besoin d'un certain nombre de moyens supplémentaires pour les domaines que nous sommes en train d'examiner, raison pour laquelle nous souhaitons réaffecter, certains moyens existants.

Et dans les nouvelles missions (et je passerai directement à la question de l'objectif N° 2), il y a les langues, il y a aussi, permettez-moi de le dire, la Schulleitung et, justement, les enfants en difficultés comportementales.

S'agissant en particulier de la langue: c'est vrai que l'apprentissage des langues est un objectif prioritaire pour le Conseil d'Etat, mais je ne peux pas partager l'avis de M. Masset lorsqu'il dit qu'il n'y a pas beaucoup d'ambition derrière cet objectif. Je souhaite rappeler que nous avons perdu une votation populaire sur cette question-là et que nous avons dû, dès lors, remettre l'ouvrage sur le métier: nous sommes en train de réexaminer l'ensemble des mesures de l'enseignement. Ce que nous souhaitons dire d'abord, c'est que la langue d'enseignement est la première langue et la première priorité; et cette langue d'enseignement représente déjà un langage étrangère pour 12 % de la population scolaire. Ce que nous souhaitons dire encore, c'est que nous avons, depuis cette année, l'enseignement de la langue dite partenaire dès la troisième année primaire et l'enseignement de l'anglais dès la première année du CO. Dès lors, nous avons déjà fait un effort dans ce domaine. Nous avons perdu une votation, mais nous n'avons pas perdu l'espoir de

faire reconnaître la richesse de la présence de deux cultures dans ce canton, raison pour laquelle une commission cantonale doit nous présenter un certain nombre de propositions jusqu'à la fin de l'année et j'espère pouvoir venir, dans le courant de l'année prochaine, avec une proposition.

Je vous l'ai dit, M. Masset est d'un autre avis, il pense que l'anglais devrait prendre une place plus importante dans la scolarité. Nous ne sommes pas de cet avis, nous souhaitons dire nettement, et de manière importante, que la première langue étrangère qui restera dans ce canton est la langue partenaire. Si nous voulons le faire, c'est parce que je crois que nous voulons montrer qu'il y a là, non seulement un élément culturel, mais également un élément de cohésion cantonale, il importe que la majorité comprenne la minorité, surtout si la minorité est de 30 % de la population de ce canton. Mais maîtriser la langue partenaire est aussi important sur le plan économique, nous en sommes persuadés.

Vous me permettrez de dire que l'anglais, comme langue de communication, est extrêmement important, mais nous sommes persuadés qu'il est possible de l'apprendre dans d'autres conditions, dans la mesure où l'anglais est avant tout une langue de communication et je pense que M. Masset sera d'accord avec moi, il n'est pas tout à fait nécessaire que ce soit l'anglais de Shakespeare qui soit enseigné, je pense qu'il fait plutôt allusion à l'anglais de Bill Gates. Et là, je crois que le niveau peut être atteint assez rapidement, en tout cas dans le cadre du cycle obligatoire. Mais là aussi, je remercie les intervenants et en particulier M. Cardinaux pour son intention de mettre l'accent sur la question des langues.

S'agissant de l'intégration, objectif N° 3, je voudrais répondre à M^{me} Terrin sur la contradiction qu'elle voit entre l'école comme lieu d'intégration (c'est vrai que l'école est le premier lieu d'intégration pour les enfants migrants) et les coupes claires qu'elle voit dans le budget. Je souhaite la rassurer à ce sujet.

Nous avons gelé les appuis, nous avons procédé par enveloppe pour les inspecteurs, je vous l'ai dit, mais nous avons gardé, au niveau de la Direction, un certain nombre d'appuis pour l'intégration d'enfants migrants, d'enfants étrangers et aussi l'ouverture de classes d'intégration. Nous n'avons refusé aucune heure d'appui dans ce domaine-là, parce que nous sommes conscients et cohérents dans ce domaine en disant que nous devons les aider à apprendre la langue d'enseignement et que cela ne peut se faire que par une action concertée de l'ensemble des milieux. Nous sommes donc cohérents entre les différents objectifs. Je vous remercie.

– Le Grand Conseil prend acte du Programme gouvernemental.

Plan financier¹

Discussion

Le Rapporteur. Le programme gouvernemental et législatif s'accompagne toujours du plan financier qui fait fondre, comme neige au soleil, les espoirs de chacun d'entre nous. En effet, la logique des chiffres nous impose une réalité inéluctable; c'est dire que de nombreuses promesses et souhaits ne pourront se réaliser. En préambule, notons que la Commission des finances et de gestion a rencontré une délégation du Conseil d'Etat à la fin mai. A cette occasion, le Gouvernement nous a fait part des difficultés auxquelles il était confronté dans l'établissement du plan financier. A cet effet, nous avons donné la position de la Commission tendant à appuyer le Conseil d'Etat dans l'analyse des mesures pour atteindre les objectifs visés, notamment dans les charges répétitives.

Tout d'abord un constat concernant le plan financier de la dernière législature: si l'objectif n'a pas été entièrement atteint, notamment au niveau de l'endettement et la possibilité de présenter des comptes de fonctionnement équilibrés, le mécanisme de la cote d'alerte a pleinement joué son rôle: en effet, le déficit moyen sur la période a été de 8,2 millions de francs par année avec un degré d'autofinancement de 72 %. La dépendance financière du canton de Fribourg de la Confédération n'est pas à démontrer. En effet, un franc de recettes sur trois provient de la manne fédérale. Comme indiqué dans le document, plusieurs mesures qui sont à l'étude ou en discussion au niveau fédéral n'ont pas été prises en compte dans le plan financier. Notons que ces mesures pourraient avoir des effets positifs ou négatifs non négligeables sur les perspectives financières du canton. Par contre, d'autres éléments sont pris en compte comme l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat qui coûtera 5 millions de francs par année, respectivement 18 millions de francs pour 2004 à 2006. La fin du décret relatif à la réduction linéaire des subventions, ainsi que le décret relatif au taux de cotisations dues à la Caisse de prévoyance de l'Etat aggraveront les budgets de l'ordre de 10 millions de francs.

La lecture du plan financier, fondé sur des objectifs transmis par les directions, nous donne le tournis et nous indique que chacun attend des efforts d'économie des autres. En effet, ces prévisions initiales s'éloignent sensiblement des directives relatives au plan financier. Les résultats définitifs présentés démontrent le travail intense réalisé par le Conseil d'Etat. Ce résultat est sensiblement meilleur que ceux présentés dans le dernier plan financier de législature. Cependant, des efforts devront encore indiscutablement être réalisés, puisque l'autofinancement reste trop faible et en 2006, nous devons emprunter pour assurer le ménage courant. Au niveau de la fiscalité, après un examen, il a été possible d'affiner l'estimation à 10 % supplémentaires. La Commission pense qu'indépendamment des estimations, le canton doit rester attractif et ne pas se situer au dernier rang des statistiques fiscales canto-

¹ Message pp. 1061 à 1164.

nales. A cet effet, nous demandons au Gouvernement d'apporter une attention particulière à ce sujet et mener une réflexion quant à la fiscalité.

En ce qui concerne le personnel, le Conseil d'Etat fait des efforts pour limiter l'augmentation des postes. Cependant, ces efforts ne sont pas suffisants. En effet, l'augmentation des charges constatée pour le personnel se situe à 12,4 %, alors que la progression des revenus totaux se situe à 6,1 % ou du revenu des impôts à 5,7 %. La Commission estime qu'il est indispensable de limiter la croissance des charges du personnel et de ce fait des postes – j'insiste bien sur les postes et non sur les salaires – à la progression des revenus. De plus, il paraît opportun d'utiliser uniquement le pool des postes libérés pour la dotation en personnel de l'administration centrale.

Dans le domaine des mesures prises, nous constatons en particulier, et cela a déjà été dit dans le programme gouvernemental, que la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles a fait des efforts importants pour maîtriser l'augmentation des charges tout en maintenant la qualité de la formation. La Commission des finances et de gestion salue bien évidemment ces efforts, mais demande à l'ensemble des directions d'en faire autant déjà pour le budget 2004. La Commission a examiné d'autres mesures d'économie, notamment la restructuration de certains services s'occupant de dossiers semblables. La thématique de la coordination entre les services a fait l'objet de discussions approfondies. Nous avons aussi analysé la question de la diminution du taux de 3 % de la cote d'alerte. Après discussion, nous arrivons à la conclusion que la cote d'alerte est un instrument indispensable pour contenir l'endettement supplémentaire, mais pas suffisant pour faire évoluer les structures de l'Etat sur le long terme.

C'est pourquoi la Commission des finances et de gestion demande au Gouvernement une réflexion sur l'assainissement des structures de l'Etat en tenant compte du décalage entre la progression des recettes et des charges, ainsi que de la nature répétitive de certaines charges.

La Commission a aussi examiné et indiqué à la délégation du Gouvernement d'autres méthodes, comme par exemple la Verzichtplanung, plan de renonciation en pour cent, où chaque direction se détermine en fixant ses véritables priorités.

Au niveau des investissements, malgré l'abandon de nombreux projets, la Commission des finances et de gestion salue la politique active d'investissements qui se situe approximativement au niveau de la dernière législature.

En conclusion, nous constatons qu'il y a encore beaucoup à faire lors de l'établissement des prochains budgets. A cet effet, le Gouvernement mettra en place une structure de projets pour approfondir les cinq axes de réformes et de restructuration. A ce sujet, je rappelle la conviction et la ferme intention du Conseil d'Etat pour tout mettre en œuvre dans le but de garantir une évolution harmonieuse des finances cantonales. Le Parlement doit aussi appuyer le Gouvernement dans ses objectifs et faire sien ce souci d'économie et de restructuration. Pour réussir, le Gouvernement doit avoir une large adhésion des forces politiques du canton.

C'est dans cet esprit et avec ces prises de position et propositions que la Commission des finances et de gestion vous propose de prendre acte de ce plan financier de la législature 2002–2006.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Le plan financier est, à côté du programme gouvernemental de législature, l'instrument stratégique des planifications des collectivités et des finances d'une collectivité. Il permet d'anticiper les évolutions. Il met en évidence, à l'avance, les déséquilibres et les difficultés financières prévisibles; il permet de confronter idées et projets avec contraintes et ressources. On peut même dire que le plan financier est une sorte de conscience financière du programme gouvernemental. La valeur d'un plan financier réside moins dans l'exactitude des projections faites que dans les principales tendances générales qui s'en dégagent. Pour être utile et flexible, il doit dès lors être actualisé périodiquement, ce que nous avons aussi prévu pour 2004 déjà.

Der Finanzplan ist eine Art finanzielles Gewissen der Regierungsrichtlinien. Dabei geht es weniger um die Genauigkeit der Prognosen, als viel mehr um die allgemeinen Tendenzen, welche sich in diesem Plan abzeichnen. Der Finanzplan muss somit immer wieder aktualisiert werden, um auch aussagekräftig zu sein. Der Staatsrat ist der Überzeugung, dass gesunde Staatsfinanzen die beste Garantie für einen starken Staat sind. Unser Bildungssystem, unsere Sozialversicherungen und unser Spitalsystem, die Qualität unserer Infrastrukturen und unsere Innere Sicherheit, von der heute Nachmittag so viel die Rede war, können nicht von einem Staat gewährleistet werden, der ständig mit strukturelle Defiziten zu kämpfen hat. Das Hauptziel der Finanzpolitik des Staatsrats ist es, die Nettoverschuldung in der Legislaturperiode 2003 bis 2006 unter 150 Mio. Franken zu halten.

Effectivement, pour atteindre cet objectif prioritaire de la politique financière du Conseil d'Etat, à savoir contenir l'endettement supplémentaire de la période 2003 à 2006 au-dessous de 150 millions de francs, il faudra s'écarter franchement de la cote d'alerte du budget et dégager un degré d'autofinancement de l'ordre de 80 % aux comptes. La marge de manœuvre financière actuelle de l'Etat n'est pas suffisante. Les résultats du plan financier de la législature montrent bien que ces objectifs sont ambitieux et que la tâche s'annonce difficile. Les dépenses augmentent plus vite, vous l'avez constaté en parcourant le plan, que les recettes. Les déficits se creusent, la cote d'alerte n'est plus respectée à partir de 2004. Les besoins de financement progressent de plus de 100 millions de francs par année. Pourtant et il faut insister sur ce point, ces résultats sont déjà le fruit de multiples renoncements et abattements.

Dans la discussion qui va suivre, je suis persuadé que plusieurs d'entre vous s'en plaindront, alors que d'autres, au contraire, trouveront que les mesures prises sont beaucoup trop timides. De nombreux projets d'investissement ont dû être abandonnés. Le nombre de nouveaux postes demandés et non pas des postes existants a été revu à la baisse. Les charges de fonctionnement ont été réduites, les recettes ont été réévaluées.

Sans ces diverses mesures, les résultats du plan financier de législature auraient annoncé une dérive profonde des finances cantonales en totale contradiction avec les exigences constitutionnelles et légales. Le Conseil d'Etat veut absolument éviter que le canton de Fribourg entre dans une période de crise financière semblable à celle qui a touché certains de nos cantons voisins.

Der Staatsrat will unbedingt vermeiden, dass der Kanton Freiburg in eine finanzielle Krise schlittert, wie dies schon in einigen unserer Nachbarkantone der Fall ist. Wir möchten auch betonen, dass das allgemeine wirtschaftliche Umfeld nicht sehr günstig ist. Diese Tendenz hat sich seit der Aufstellung des Finanzplans sogar weiter verschlechtert, und eine Wende zeichnet sich noch nicht ab.

Le Conseil d'Etat tient aussi à souligner que le contexte économique générale n'est pas favorable. Il s'est même encore détérioré depuis le moment où le plan financier a été établi. Les signes de reprise se font attendre. Les rentrées fiscales des personnes morales, notamment, risquent bien, à l'instar de ce qui se passe actuellement dans l'un ou l'autre canton, de baisser fortement. Le niveau actuel de l'inflation et des taux d'intérêts se situe à un plancher qui a exercé un effet favorable sur les résultats de la planification financière. Qu'en sera-t-il demain?

Dans plusieurs domaines à l'étude ou en discussion au niveau de la Confédération, les options prises pourraient encore péjorer de façon importante nos perspectives financières. L'annonce récente d'un programme fédéral d'assainissement à hauteur de 1,6 milliard de francs n'est pas faite pour nous rassurer. Sans nouvelles mesures d'économie et de restructuration, l'Etat ira au-devant de graves difficultés.

Si vous le souhaitez, mes collègues vont revenir aujourd'hui déjà sur les mesures d'économie et de restructuration prises entre 1997 et 2002. Dans tous les cas, et suite à ce que j'ai entendu de la part du président de la Commission des finances et de gestion qui nous a parlé d'une Verzichtplanung par direction, je suis convaincu que le Conseil d'Etat vous soumettra, l'année prochaine déjà, une récapitulation des différentes mesures d'économie et de restructuration qui ont déjà été prises ces dernières années dans les différents secteurs.

Les difficultés financières seraient encore accentuées si nous devons donner suite, en plus de ce qui est déjà prévu dans le plan financier – vous avez raison, il y a beaucoup de propositions qui ont été faites –, à de nouvelles revendications notamment en matière de prestations et d'effectif du personnel.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat invite aussi tous les partis politiques à faire preuve de retenue et de responsabilité. Il n'est pas possible de vouloir à la fois de nouvelles prestations, renoncer à faire des choix, étendre les tâches existantes, alléger la fiscalité, tout en stabilisant encore, en même temps, la dette publique.

Ich glaube, dies verdient es, auch in deutscher Sprache gesagt zu werden. Der Staatsrat ersucht alle politischen Parteien, Zurückhaltung zu üben und auch Verantwortungsbewusstsein zu zeigen. Es ist schlichtweg nicht möglich, gleichzeitig neue Leistungen zu fordern, keine Prioritäten setzen zu wollen, die bestehen-

den Aufgaben auszuweiten, die Steuern zu senken und die Staatsverschuldung zu stabilisieren.

Le Conseil d'Etat vous confirme qu'il n'entend pas se satisfaire de perspectives financières annoncées par le plan de législature. Il a la ferme intention de s'engager avec détermination dans la mise en œuvre de cinq axes de réforme et de restructuration qu'il a annoncés, à savoir un resserrement des priorités, une meilleure exploitation du potentiel des recettes, une croissance soutenue de la masse salariale, une intensification des collaborations intercantionales et un examen accéléré des subventions cantonales, ce qui sera indispensable dans les mois à venir.

Il va également s'employer à corriger les perspectives financières défavorables présentées lors de l'élaboration des budgets annuels. Il estime que cette voie responsable est la seule à même de garantir la crédibilité et la stabilité de l'Etat, ainsi que la pérennité des prestations publiques.

Damit der Staatsrat seine Aufgabe besser erfüllen kann, braucht er ihre Unterstützung und aktive Mitwirkung. Dies setzt voraus, dass ein Konsens darüber gefunden werden kann, welches die vordringlichen Aufgaben des Staates sind und welche Aufgaben weniger wichtig sind. Es bedeutet aber auch, dass jede und jeder dazu bereit ist, das allgemeine Wohl des Kantons über eigene und regionale Interessen zu stellen.

Pour réussir au mieux dans sa tâche, le Conseil d'Etat a besoin de votre appui et de votre concours. Cela implique qu'un consensus se dégage sur les missions prioritaires de l'Etat et sur celles qui le sont moins, cela signifie aussi que l'on admette que même dans la réalisation des tâches de première importance, il est souvent possible de revoir des exigences et des normes sans que l'on puisse immédiatement parler de démantèlement de prestations. Cela veut encore dire que chacun accepte de placer l'intérêt général du canton au-dessus des intérêts particuliers et locaux.

André Masset (PDC, GR). Dans le programme gouvernemental et son plan financier, je constate que c'est principalement les fonctionnaires qui devront encore une fois faire les frais. Certes, si une partie des fonctionnaires revendique une revalorisation de leurs salaires qui, je le rappelle, sont les plus bas de Suisse, c'est probablement à l'unanimité que ceux-ci revendiquent d'abord des conditions de travail plus humaines. On a parlé de la condition de travail de la police, mais qu'en est-il du personnel soignant, du personnel de l'administration, des enseignants? On ne peut pas, d'une part charger le bateau et d'autre part refuser la valorisation des fonctions, ou tout simplement la reconnaissance des efforts qui sont accomplis par la grande majorité de la fonction publique.

Je finis mon intervention par une mise en garde concernant les risques d'hémorragie de la fonction publique. Le Directeur de la justice a relevé les difficultés à recruter des gendarmes; demain, ce sera peut-être les enseignants et le personnel des administrations.

Claude Masset (PLR, FV). Le groupe libéral-radical a pris acte du plan financier 2002–2006 avec les réflexions suivantes: le plan financier est un outil de gestion qui reflète les conséquences financières des

actions que le Conseil d'Etat entend mener durant cette période. A ce titre, le projet présenté met en évidence le déséquilibre et les difficultés financières auxquels devra faire face le Conseil d'Etat. Le simple constat suivant: «évolution des charges + 9,1 %, évolution des revenus + 6,1 %» explique la dégradation inquiétante de la situation financière de l'Etat. Cette évolution n'est, selon les propres termes du Conseil d'Etat, «pas acceptable». Par conséquent, notre groupe est également de l'avis du Conseil d'Etat et trouve cette évolution absolument dommageable pour notre canton.

Par contre, étant donné que ce plan est également un outil de gestion, il souhaite vivement que le Conseil d'Etat prenne à temps les mesures nécessaires pour éviter la dégradation mentionnée.

Parmi les remarques du groupe libéral-radical, je me permets de relever les points suivants: notre groupe est favorable au budget équilibré, conformément à la loi sur les finances de l'Etat. En effet, seul un budget équilibré permettra à l'Etat de remplir les prestations essentielles qui lui incombent. Dans cet ordre d'idées, notre parti estime que notre canton doit quitter le plus rapidement possible le dernier rang des statistiques fiscales intercantionales.

Au niveau de la politique du personnel, les nouveaux postes de travail (340 équivalents plein temps dont 100 figuraient déjà au budget 2003), et les charges de personnel présentent une augmentation importante de 12,4 %, soit deux fois plus que l'évolution des revenus. C'est manifestement trop élevé, des choix devront être faits afin de limiter cette augmentation des postes de travail.

Notre groupe salue également l'analyse des charges qui a été faite à la Direction de l'instruction publique, afin notamment de limiter les augmentations de charges salariales. Notre groupe soutiendra toutes les mesures proposées; il estime même qu'une telle analyse devrait être également effectuée dans d'autres directions.

Au niveau des investissements, le constat fait par le Conseil d'Etat, à savoir une augmentation annuelle de près de 100 millions de francs est judicieux. Certes, ceci est modeste par rapport à tout ce qui pourrait être entrepris, mais je crois que c'est conséquent par rapport aux moyens à notre disposition. Notre groupe relève que le 2/3 de ces investissements concerne la formation et l'éducation; et là, je crois que c'est contraire à certaines déclarations qu'on a entendues tout à l'heure parmi les députés. Nous souhaitons vivement que ces infrastructures dans le domaine de la formation permettent à la Direction d'accélérer l'apprentissage des langues étrangères, en particulier de l'anglais économique, Madame la Conseillère.

En conclusion, le groupe libéral-radical prend acte de ce plan financier. Il constate que ce plan présente une grave dégradation de la situation financière, alors que la marge de manœuvre du Conseil d'Etat devient de plus en plus faible. Notre groupe, dans la mesure où l'Etat prendra les mesures nécessaires afin de réajuster ce plan, soutiendra son action.

Hans-Rudolf Beyeler (CSP, SE). Die CSP-Fraktion hat vom Finanzplan 2002 bis 2006 Kenntnis genom-

men. Die CSP denkt, dass der Staat auch in schwierigen Zeiten Investitionen tätigen muss. Wir begrüßen aber auch Massnahmen, welche die Schulden in einem verträglichen Mass verharren lassen. Ich denke, dass wir heute vermehrt zwischen dem Wünschbaren und dem Machbaren unterscheiden müssen. Unter Punkt 9, bei den weiteren Massnahmen zu den Regierungsrichtlinien, hält der Staatsrat fest, dass öffentliche Verkehrsmittel gefördert werden sollen. Ich denke, dass mit dem Verzicht auf Investitionsbeiträge für den Agglomerationsverkehr und der Kürzung der Kredite an die öffentlichen Verkehrsbetriebe genau das Gegenteil bewirkt wird. Ich hoffe zumindest, dass die Kürzung der geplanten Kredite wenigstens für alle öffentlichen Transportunternehmen gelten werden, und nicht nur einige der grösseren Unternehmen im Kanton betreffen. Persönlich möchte ich Frau Staatsrätin Isabelle Chassot für ihren Mut, endlich auch einmal beim Erziehungsdepartement mit konkreten Vorschlägen etwas zu bewirken, gratulieren. Mit diesen Bemerkungen nimmt die CSP-Fraktion Kenntnis vom Finanzplan.

Armin Haymoz (CVP, SE). Die CVP-Fraktion unterstützt den Finanzplan und die vier Schwerpunkte, d.h. Neuverschuldung unter 150 Mio., wesentlich unter der Defizitgrenze das Budget präsentieren, der Selbstfinanzierungsgrad bei 80 % und jährliche Investitionen von 110 Mio. Franken. Wir sind uns bewusst, dass dieser Finanzplan kein Mehrjahresbudget ist, sondern ein Führungsinstrument. Wir dürfen und können aber nicht auf den Staatsrat warten. Wir selber müssen Verantwortung übernehmen. Gewaltentrennung heisst nicht, der Staatsrat ist der Schwarze Peter und der Grossrat ist St.Nikolaus, der sich immer wieder sehr grosszügig zeigt. Wir müssen wie in unserem Nachbarkanton Bern gemeinsam nach Lösungen und Wegen suchen, gemeinsam Sparpotentiale finden und diese dann auch hier beschliessen.

Le groupe démocrate-chrétien félicite le Conseil d'Etat qui veut limiter l'endettement supplémentaire à 150 millions de francs. Il nous paraît que c'est facile et il est bien clair qu'on aura maintenant, chaque fois que nous discuterons les budgets, les heures de vérité et on espère que tous ceux qui, aujourd'hui, soutiennent ce plan financier, seront également d'accord de soutenir les budgets annuels en cohérence avec ce but de ne pas augmenter l'endettement supplémentaire au-delà de 150 millions de francs.

En ce qui concerne les dépenses, notre groupe soutient l'idée qui a été développée par la Commission des finances et de gestion de tenir compte, en ce qui concerne l'évolution des dépenses pour le personnel, de l'évolution des recettes.

Notre groupe soutient également les propositions qui sont faites en ce qui concerne le Département de l'instruction publique et nous félicitons la Directrice pour l'établissement de ses propositions.

En ce qui concerne les priorités de l'investissement, il est certain qu'il est difficile de définir de telles priorités, mais vu la situation des finances, nous sommes également d'accord de soutenir les priorités qui ont été choisies et qui nous sont présentées par le Conseil d'Etat.

Vous savez que dans ce Grand Conseil, nous avons voté une politique très stricte en ce qui concerne les subventions. Concrètement, le mandat a été donné de revoir toutes les subventions. Notre groupe aimerait que chaque année on nous présente, au minimum, trois subventions qui ont été revues et qu'on nous présente un rapport concernant ce travail qui est en train de se faire au sein de la Direction des finances et qu'on nous présente aussi, chaque année, pour les sept directions, quelles subventions ont été revues, quel est le résultat et quel est le potentiel d'économie trouvé.

Avec ces réflexions, le groupe démocrate-chrétien prend acte du plan financier.

Hugo Raemy (SP, LA). Lassen Sie mich noch einmal auf das Thema Bildung zurückkommen, obwohl Frau Staatsrätin Chassot schon zum Finanzplan Stellung genommen hat. Die SP-Fraktion nimmt mit Befremden Kenntnis von den geplanten Sparmassnahmen im Bildungswesen, dies unter Punkt 2 im Kapitel 4, die wichtigsten vom Staatsrat getroffenen Massnahmen. Dies soll also offensichtlich eine Priorität des Staatsrats darstellen. Der Staatsrat spricht in seinem Vorwort vom Grundsatz «gouverner, c'est prévoir», sieht jedoch für den Bildungsbereich fast ausschliesslich Sparmassnahmen vor, was von wenig Voraussicht zeugt. Die geplanten Sparmassnahmen könnten sich nämlich leicht als Boomerang herausstellen. Investitionen in die Bildung sind Investitionen in die Zukunft. Bildung ist unser einziger Rohstoff. Im Bildungswesen darf nicht gespart werden. Dies einige Aussagen, bei welchen wir uns vielleicht alle einig sind. Sie erweisen sich hier jedoch als reine Lippenbekanntnisse. Das Freiburger Bildungswesen braucht innovative Ideen, braucht Visionen für die Zukunft, braucht Antworten auf die Frage etwa, mit welchen Massnahmen und Strukturanpassungen man eine möglichst grosse Anzahl von Schülerinnen und Schülern auf ein möglichst hohes und ganzheitliches Bildungsniveau bringen kann. Bis auf Anpassungen im Sprachunterricht, d.h. Partnersprache bereits ab der dritten Klasse, Englischunterricht obligatorisch ab der siebten Klasse, welche bereits mehrheitlich umgesetzt sind, fehlen solche Visionen in den Regierungsrichtlinien jedoch gänzlich. Dagegen bedeuten die geplanten Stundenplankürzungen, das Einfrieren der Gesamtstundenzahl des Stützunterrichts, bei gleichzeitiger Integration von behinderten Schülerinnen und Schülern in die Regelklasse und die Erhöhung von Mindestschüler- und Klassenteilungszahlen einen klaren Substanzverlust. Mit der massiven Stellenreduktion für die pädagogische Unterstützung des Projekts «Fri-Tic», wird die Umsetzung dieses wichtigen und zukunftsgerichteten Globalkonzepts klar in Frage gestellt. Mit der Einfrierung der Anzahl Entlastungsstunden wird ein geregelter Betrieb der Schulen und ein flexibles Reagieren auf neue Herausforderungen erschwert. Die Einführung des freien Mittwochnachmittags an den Orientierungsschulen stellt die Schulen vor grosse logistische Probleme, können doch die Infrastrukturen wie Turnhalle, Fach- und Spezialräume nur noch an viereinhalb Tagen genutzt werden. Die Rückstellung der Ausbauten und Renovationen der Kollegien Gambach und Hl.Kreuz verunmöglichen eine zeitgemässe Infra-

struktur. Diese Massnahmen treffen die Freiburger Schulen im Herz, dies im Übrigen zu einem ungünstigen Zeitpunkt, da wir unter einem Lehrermangel leiden. Gemäss einer eben veröffentlichten Studie im Auftrag von Avenir Suisse besteht der Zusammenhang zwischen guten Lehrern und guten Schülerleistungen. Gute Lehrerinnen und Lehrer können aber im Kanton Freiburg nur gehalten oder neu angestellt werden, wenn die Rahmenbedingungen und auch der Lohn stimmen. Diese Rahmenbedingungen sollen aber erneut massiv verschlechtert werden. Jeder dritte Lehrer würde heute seinen Beruf nicht mehr wählen. Dies zeigt eine Studie unter 11 000 Schweizer Lehrerinnen und Lehrern. Immer steigende Ansprüche bei gleichem Lohn und sinkendem Berufsprestige führen aber zu einer stetig abnehmenden Berufszufriedenheit. Immer mehr Lehrer springen ab, immer weniger Jugendliche entscheiden sich für den Lehrerberuf. So können insbesondere in den Orientierungsschulen Deutschfreiburgs die Stellen nicht mehr vollständig mit qualifiziertem Personal besetzt werden. Die Qualitätssicherung ist somit nicht mehr gewährleistet. Es stösst schon sehr sauer auf, wenn in einer Zeit, in der die gesellschaftliche Anerkennung des Lehrerberufs auf dem Tiefpunkt steht, der Staatsrat ein solches Signal setzt. Ganz anders in Finnland, dem Mass aller Dinge in der vielzitierten Pisastudie. Dort ist der Lehrerberuf ein hoch angesehener Beruf mit einer angemessenen Entlohnung. Finnland kennt keine Rekrutierungsprobleme beim Lehrpersonal, ganz im Gegenteil. Wir werden morgen zur Botschaft Nr. 42 des Staatsrats zum Lehrermangel Stellung nehmen. Mit den geplanten Stellenreduktionen auch dem Lehrermangel begegnen zu wollen, geht vor allem zu Lasten der Kinder und Jugendlichen und ist geradezu paradox. Wir sind der Überzeugung, dass eine immer weitergehende Aushöhlung des öffentlichen Bildungswesens zu einer steigenden Abwanderung der Schülerinnen und Schüler in Privatschulen führen wird, was für die Chancengleichheit in unserer Gesellschaft fatal wäre. Wir brauchen ein starkes Bildungswesen und fordern deshalb den Staatsrat dringend auf, auf die geplanten Massnahmen zu verzichten.

Michel Losey (UDC, BR). Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du plan financier 2002–2006. Ce plan nous laisse songeurs à plus d'un titre. Il s'agit notamment de l'évolution des charges du personnel où l'augmentation des coûts est importante. En 2006, le coût du personnel de l'Etat va atteindre plus de 1,1 milliard de francs; comparativement, les rentrées fiscales vont atteindre un niveau qui ne dépassera pas les 800 millions de francs. Il en résulte un écart de plus en plus grand entre ces deux postes. Il est absolument indispensable que le Conseil d'Etat réduise plus fortement l'augmentation du nombre de postes de travail et ceci sans que les prestations actuelles de l'Etat ne soient touchées.

Je pense et nous pensons ici notamment à l'analyse et aux propositions faites par M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, dans sa Direction. Nous estimons qu'il est absolument important et indispensable de faire les mêmes analyses et les mêmes réflexions dans toutes les directions de l'Etat.

Nous relevons aussi que l'application de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat a pour conséquence une augmentation de charges financières de plus de 18 millions de francs. A l'époque, l'UDC a toujours dit que cette loi sur le personnel de l'Etat était trop timide et n'allait pas assez loin. La preuve en est là aujourd'hui, soit un coût supplémentaire de 18 millions de francs en quatre ans.

Autre constat: le canton doit absolument améliorer sa fiscalité, afin d'être un peu mieux situé dans le classement des cantons suisses. Rien n'est prévu pour améliorer cette situation dans le programme gouvernemental et nous le regrettons vivement.

Nous demandons au Gouvernement d'établir une nouvelle réflexion sur ce sujet. Nous prenons acte de ce plan financier, tout en relevant que les objectifs à atteindre sont très corrects, mais qu'il nous manque encore des propositions suffisamment concrètes pour atteindre les objectifs.

Odile Charrière-Philipona (PCS, SC). Le programme gouvernemental cerne bien les objectifs prioritaires de l'Etat, plus particulièrement lorsque ses buts sont la protection et la promotion de l'enfance et de la jeunesse et qu'il relève de la responsabilité du canton d'assumer sa protection, notamment dans un souci d'égalité de traitement pour chacun.

Le Gouvernement relève à juste titre, en page 37, je cite: «De plus en plus de familles peinent à faire face aux charges inhérentes» au rôle fondamental qu'elles jouent dans le bon fonctionnement de la société et ceci «non pas par la faute des personnes impliquées, mais à cause de l'évolution de la vie sociale et des nouveaux besoins qu'elle génère.» Par conséquent, j'ai beaucoup de peine à comprendre la déduction d'une heure de la grille horaire du cycle d'orientation, avec pour effet, un congé le mercredi après-midi; et ceci correspond à 18,4 équivalents plein temps économisés.

Que vont faire ces jeunes adolescents lâchés dans la nature? Zoner en ville avec pour effet d'augmenter l'insécurité des gens dans le Grand Fribourg notamment. Le Gouvernement a d'ailleurs déjà prévu la parade avec son projet d'engager 20 policiers de plus pour le Grand Fribourg. On remplace instruction par répression. Il est plus profitable, plus éducatif, moins coûteux de garder, en tout cas pour le cycle d'orientation, la grille horaire actuelle. J'espère que le Gouvernement, sensible à mon point de vue, sera plus cohérent entre ses objectifs et son plan financier.

Hans Stocker (PDC, LA). Les charges de personnel sont le principal poste des dépenses de l'Etat. Le plan financier de la législature prévoit la création de 240 postes supplémentaires pour 2004 à 2006. Les charges de personnel augmentent de 12,4 %, c'est-à-dire 121 millions de francs.

Durant ce laps de temps, les recettes n'augmentent que de 6,1 %. Il n'y a donc aucune corrélation entre les recettes et les charges de personnel. Je suis d'avis qu'il faut absolument limiter l'augmentation des nouveaux postes, c'est-à-dire partager ce qui est prévu par la moitié.

Dazu wird es allerdings dreier Massnahmen bedürfen. Erstens: Im Rahmen der Aufgabenüberprüfung und

der Prioritätensetzung eine Strategie, bzw. eine Definition der Bereiche, wo allenfalls ein Ausbau, wo ein Status quo oder wo ein Abbau zu erfolgen hat, was auch eine Verzichtsplanning beinhaltet. Zweitens: Eine Stellenbewirtschaftung, die Vakanzen, jede Ersatzanstellung auf ihre Notwendigkeit und auf ihre strategische Bedeutung überprüft. Drittens, und das ist das Wichtigste: Der politische Wille, überhaupt etwas verändern zu wollen, eine Durchlässigkeit zwischen den Direktionen zu erreichen und auch eine gewisse Opfersymmetrie spielen zu lassen. Es geht natürlich dann nicht, dass eine Direktion, die Bildungsdirektion, ihre konkreten Vorschläge einbringt und die anderen Direktionen ihre Hausaufgaben hinausschieben. Il faut partager les efforts.

Heinrich Heiter (SVP, LA). Persönlich möchte ich beim Finanzplan nur kurz auf zwei Probleme hinweisen: Einerseits auf das grosse, unverhältnismässige Ausgabenwachstum und andererseits auf das krasse Missverhältnis zwischen den Steuereinnahmen des Kantons und den Ausgaben für das Staatspersonal. Jahrelang haben eine Minderheit von Politikern und Wirtschaftsfachleuten gepredigt, dass der Staat sein jährliches Ausgabenwachstum auf die jeweilige Teuerung reduzieren solle. Auch die SVP-Fraktion im Grossen Rat hat hier mehrmals bei den Budgetberatungen Kürzungen im Ausgabenbereich verlangt, meistens erfolglos. Eine Überprüfung der Strukturen und Leistungen des Staats ist daher dringend notwendig, wenn wir in Zukunft bestehen wollen. Angesichts der zunehmenden Forderungen nach noch mehr Staats-tätigkeit erlaube ich mir kurz einige Zahlenvergleiche anzustellen über die zehnjährige Periode zwischen 1996 und 2006. Bei einer Bewertung der zukünftigen Massnahmen muss auch die jüngste Vergangenheit mit berücksichtigt werden. In diesen zehn Jahren wird der Landesindex der Konsumentenpreise, also die Teuerung, vermutlich um 10 % ansteigen. Die gesamten Steuereinnahmen des Kantons werden sich um 19 % von 676 Mio. auf 805 Mio. Franken erhöhen – ich erlaube mir hier eine Zwischenbemerkung zu machen dies natürlich nur, weil unsere Kantonssteuern so hoch sind, dass wir immer noch auf den letzten Plätzen der Steuerstatistik der Kantone rangieren und rangieren werden, denn von einer Steuersenkung ist im Finanzplan keine Rede. Im Gegenteil, weil die Steuer-schraube am Anschlag ist, sollen nun in den nächsten Jahren die Gebühren und Abgaben erhöht werden, wie dies der Staatsrat auf S. 94 unter dem unverfänglichen Titel «Bessere Nutzung des Einnahmepotentials» ankündigt. Die Gesamtausgaben werden in diesem Zeitraum, also in diesen zehn Jahren, um rund 40 % ansteigen. Diese Zahl ist jedoch wegen der stark variierenden Transferzahlungen wenig aussagekräftig. Aussagekräftig und rekordverdächtig hingegen sind die Ausgaben für das Staatspersonal, welche in diesen zehn Jahren auf 1,1 Mia. Franken hochschnellen werden. Dies bedeutet eine Erhöhung um 41 %, wohlverstanden bei einer Teuerung von 10 %. In Vollzeitstellen bedeutet dies, dass sich die Zahl unserer kantonalen Beamten in zehn Jahren von 7200 auf 8300 Personen erhöhen werden. Dies in einer Zeit, wo in der

Privatwirtschaft immer weniger Leute immer mehr leisten müssen. Dass bei dieser personalfreundlichen Politik im Jahre 2006 unsere gesamten Steuereinnahmen von 800 Mio. bei weitem nicht ausreichen werden, um die Personalkosten von 1,1 Mia. Franken zu bezahlen, ist eine logische Folge. Was wohl unsere nachfolgenden Generationen zu einer solchen Politik sagen werden, denn eine Stabilisierung der Personalausgaben ist nicht in Sicht und wird weder von der Regierung noch von der Mehrheit des Grossen Rats angestrebt. Angesichts dieser doch eigentlich betrüblichen finanziellen Aussichten bleibt mir nur abschliessend resignierend Folgendes beizufügen: Wir wissen nicht, wohin wir gehen, aber wir gehen ohne Hoffnung auf Besserung.

Valérie Pillier (*PS, BR*). Après lecture du plan financier et gouvernemental, je me suis interrogée sur la place que l'enseignement pouvait avoir dans notre canton. Quelles perspectives a le Gouvernement pour la formation?

J'ai retenu un point qui me rend perplexe: la diminution de la grille horaire du CO et le demi-jour de congé. Depuis quelques années, on ne fait que diminuer cette grille horaire et les programmes ne sont guère allégés. Les enseignants ne sont pas consultés et c'est très inquiétant. A-t-on réfléchi à toutes les conséquences de l'octroi d'un demi-jour de congé? Est-ce possible au niveau des infrastructures, par exemple pour les cuisines, pour l'économie familiale, les salles de sport, les salles d'informatique et d'autres salles encore? En effet, il faudra trouver des solutions pour que de nombreuses classes puissent être réparties différemment. Les CO sont déjà complets et surchargés; on doit envisager de les agrandir aux quatre coins du canton.

Autre question: que vont faire tous ces jeunes durant ce demi-jour de congé? Il est clair que certains pourront accomplir une activité extra-scolaire (comme des cours de dessin, de musique ou une activité sportive), mais les autres qui n'ont pas de parents à la maison ou qui vivent une situation conflictuelle, où vont-ils zoner? D'un côté, on veut prévenir la délinquance juvénile et d'un autre, on va laisser les jeunes livrés à eux-mêmes.

Je pense qu'il est temps d'arrêter de faire des économies sur l'enseignement. N'oubliez pas que ces jeunes élèves sont notre avenir, qu'ils gouverneront notre canton un jour, alors garantissons-leur un enseignement digne de ce nom.

André Ackermann (*PDC, SC*). Je tiens à intervenir à titre personnel pour dire ma déception quant à la décision d'abandonner tout projet de construction au collège de Gambach pendant cette législature. En tant que président de la commission d'école de ce collègue, je connais particulièrement bien la situation difficile dans laquelle se trouve cet établissement: locaux vétustes et exigus, mal adaptés aux nécessités d'un enseignement moderne, problème encore accentué par l'introduction de la nouvelle maturité, pavillons provisoires indéfiniment réutilisés et j'en passe... Pire encore, à la rentrée scolaire 2001–2002, le collège de Gambach s'est trouvé dans l'obligation de refuser des élèves pour l'école de commerce. Certes, il est prévu durant cette

législature un achat des bâtiments, mais cela ne va pas améliorer les choses à court terme.

Cette situation m'inquiète beaucoup et c'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de revoir ses priorités et de prévoir pour la fin de cette législature encore, après les importantes études encore nécessaires, le début d'une nouvelle construction dont la nécessité n'est pas contestable et à ma connaissance, pas contestée non plus.

Albert Bachmann (*PLR, BR*). Concernant le plan financier 2002–2006, à la page 85 «Étalement et réduction des crédits prévus», je demanderai au Gouvernement d'être très vigilant au point b «prêts au fonds rural et aux exploitations paysannes», étant donné que ce fonds, actuellement et dans les années suivantes, sera très prisé, puisque la politique agricole demande aux agriculteurs de se restructurer. Ma question est donc la suivante: quel est le montant de ce fonds? Quel est le montant demandé annuellement et quelle incidence aura la mesure sur ces prêts?

Jean-Pierre Dorand (*PDC, FV*). Mon intervention concerne les pages 81 et 85 du plan financier. Je commencerai par les collèges et les gymnases. Il y a effectivement des problèmes de surcharge dus en partie à la démographie, en partie au goût accentué pour la filière de la nouvelle maturité, mais aussi à la fermeture de l'Ecole normale puisqu'on demande le bac pour y entrer.

A Sainte-Croix, les locaux sont souvent conçus pour 18 élèves et souvent occupés par 25 étudiantes et étudiants, ce qui pose des problèmes d'horaire, de sécurité dans les escaliers et d'hygiène. Or, malheureusement, on n'envisage pas d'extension dans les locaux de Galia.

A Gambach, on a 27 salles pour 32 classes, ce qui pose des problèmes de sécurité, notamment dans les branches scientifiques, des problèmes également avec des pavillons vétustes qui avaient été prévus pour quatre à cinq ans, mais toujours utilisés; cette situation a conduit malheureusement à des refus de candidatures à l'Ecole de commerce. Or, on ne prévoit pas de nouvelles constructions, comme l'a dit M. Ackermann.

Avec la nouvelle maturité, il y a des besoins en locaux qui sont plus grands; dans un travail de maturité, on insiste sur le travail personnel des élèves. Or, pour le corps professoral, le temps de travail attribué est très en dessous de l'engagement assumé. Les travaux sont décisifs pour l'admission des étudiants et étudiantes au baccalauréat et demandent une attention soutenue et beaucoup de disponibilité. Fribourg offre peu de compensation envers les enseignants qui s'engagent, c'est ce qui ressort d'une comparaison intercantonale. Malheureusement, le plan financier nous propose une réduction d'une heure dans la grille horaire pour les degrés 11 à 13. Je demande donc au Conseil d'Etat de bien étudier ces questions et de revenir sur ces décisions.

Concernant la Bibliothèque cantonale et universitaire, l'ouverture d'une extension à Beauregard soulage momentanément les besoins de la BCU. Il est très regrettable que le Conseil d'Etat ne se tienne pas aux

engagements de l'ancienne législature, c'est-à-dire l'étude de l'extension de la BCU, qui va devenir inexorable. En effet, on manque de places de travail pour les lecteurs, les nouvelles technologies réclament plus d'espace, de même que le libre accès. Là aussi, il y a une priorité à fixer.

Finalement, le bâtiment à la route des Archives 4 va être abandonné en 2003 par les Archives de l'Etat; que va-t-on faire de ce magnifique bâtiment, l'ancien Couvent des Augustins? Est-il sage de le laisser vide? Ne court-on pas de risques en matière d'incendie? Là aussi, je demande au Gouvernement de reconsidérer sa décision.

Georges Emery (PDC, FV). Le projet du Pont de la Poya, s'il ne figure pas dans les investissements du plan financier, figure bel et bien comme objectif N° 9 du plan gouvernemental. Je présente donc mes plates excuses à M. le Conseiller d'Etat Lässer.

Jean Bourgnicht (PDC, FV). A la page 85, on constate que le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à subventionner les investissements en matière de trafic d'agglomération. A l'heure où la CUTAF commence à investir, je regrette vivement cette décision qui est en décalage complet avec la volonté maintes fois exprimée par le Conseil d'Etat de renforcer le pool cantonal et de disposer de transports publics performants.

A ce propos, je rappelle que la loi sur les transports prévoit que le Conseil d'Etat peut participer à raison de 50 % en matière d'investissement pour le trafic d'agglomération. Même si je suis conscient des difficultés financières de l'Etat, il y a ici un mauvais signal qui est donné. Je suis convaincu qu'il aurait été judicieux d'émettre un message clair en faveur de ce trafic d'agglomération qui constitue l'une des composantes essentielles de la politique et du développement du centre cantonal, ce d'autant plus qu'il avait une marge de manœuvre importante entre 0 et 50 %.

Par ailleurs, cette décision risque de s'avérer malheureuse pour le cas où la Confédération devait accepter de subventionner le trafic d'agglomération, car une participation de la Confédération, qui est d'ailleurs de plus en plus probable aujourd'hui, sera certainement conditionnée à une participation financière des cantons concernés. Il serait vraiment dommageable pour le canton de Fribourg de risquer de perdre cette éventuelle manne fédérale. D'où ma question au Commissaire du Gouvernement: le canton de Fribourg est-il conscient de ce risque et est-il prêt, le cas échéant, à revenir sur sa décision?

Marie-Hélène Brouchoud (Ouv, SC). L'augmentation prévue de 16 à 20 élèves du seuil à partir duquel un appui est accordé en première et deuxième années primaires pour les heures d'activités créatrices me fait réagir. L'accueil réservé par l'école aux premières démarches créatives de l'enfant est d'une importance capitale pour la suite de son évolution. Durant toute la période initiale de la scolarité, ce rôle éducatif peut se définir par cinq points: créer la confiance indispensable à toute liberté d'expression; respecter la personnalité infantile; stimuler les facultés créatives; assurer la réalisation proprement technique de la création; et valoriser l'activité créatrice.

Je ne vais pas être plus longue, mais une main occupée donne une contenance à l'enfant. L'école des temps modernes doit être constructive, réaliste et créative. Je demande à M^{me} la Conseillère d'intégrer les ACM de première et deuxième années à un appui de classe, comme autant un appui de français et de maths et de penser que le saut entre 16 et 20 est immense. Il fait perdre 8 postes de travail à mes collègues et à des enseignants, ce qui ne leur permettrait même pas de recevoir le chômage, car ce ne serait que des fractions d'heures et leur ferait presque un gain.

Benoît Rey (PCS, FV). M. le Directeur des finances nous l'a dit tout à l'heure en français et en allemand: il n'est pas possible de vouloir des augmentations de dépenses, sans augmentations de recettes et de ne sabrer nulle part. Je rejoins tout à fait sa réflexion et je vois mal d'ailleurs comment on pourrait la contester. Il n'y a donc pas de sujets tabous, il n'y a pas lieu de dire qu'à telle direction, nous ne touchons pas parce qu'elle est plus importante qu'une autre. Nous devons tout mettre sous la loupe. Jusque là, je suis le raisonnement. Et pourtant, j'ai un certain malaise.

En lisant les pages 80 à 84 nous avons 21 mesures proposées pour réduire les charges; 12 concernent directement l'enseignement, 3 concernent indirectement l'enseignement et le reste concerne des mesures d'ordre général. Alors, a-t-on fait l'exercice à moitié, je dirai plutôt, a-t-on fait l'exercice à un septième? N'y a-t-il qu'une seule direction qui s'est dit: «Effectivement, nous devons plancher sur des mesures d'économie». Je me pose cette question et je rajouterai à cette question le fait qu'il me semble que les économies présentées sont peu différenciées. En effet, il pourrait paraître judicieux de se dire qu'il n'est pas absolument nécessaire d'investir, par exemple, au niveau scolaire ou de rénover dans le domaine des bâtiments étant donné qu'il y aura un nouveau gymnase dans trois ou quatre ans. Mais je crois qu'on ne peut pas prendre une telle décision sans mesures d'accompagnement directes des enfants.

M^{me} la Directrice de l'instruction publique nous a dit qu'il y avait un blocage, qu'il n'y avait pas de réduction. Mais le nombre d'élèves qui donne droit à des appuis scolaires a pourtant doublé. Il s'agit donc là d'une réduction. Alors, je me pose la question étant donnée cette inégalité de traitement: n'y a-t-il pas peut-être certains goûts du jour qui infléchissent notre politique? Nous avons entendu aujourd'hui que l'augmentation de postes de policiers, non seulement ne fait pas de problèmes, mais est souhaitée par le Grand Conseil. Nous aurons demain ou après-demain d'autres réflexions sur l'introduction de mesures plus drastiques par rapport à la jeunesse, par rapport à la répression et aux sanctions par le biais d'un postulat. Et cela passe parce que c'est au goût du jour.

Et il me semble que les propositions que nous étudions aujourd'hui sont trop liées à ce goût du jour et ne mettent pas les priorités que ce Parlement a toujours souhaitées.

Le Rapporteur. Lorsque j'entends toutes ces interventions, je vois une catégorie de députés qui félicite la Commissaire du Gouvernement, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Par contre,

d'autres font des remarques assez importantes par rapport aux mesures proposées dans ce plan financier. Cela correspond à ce que j'ai dit en Commission des finances et de gestion, notamment qu'il y avait une direction qui avait fait des efforts énormes et par conséquent, la Commission demande aux autres directions de faire aussi ces efforts. Si des efforts ont été réalisés à la Direction de l'instruction publique, je crois pouvoir dire qu'ils étaient nécessaires et cela signifie aussi que les autres, par rapport aux demandes, par rapport au plan financier qui nous est soumis sauront aussi faire des efforts conséquents pour arriver à cet équilibre budgétaire, respectivement, à contenir l'endettement.

On constate que beaucoup d'interventions concernent le personnel et j'aimerais rappeler ici, d'ailleurs tous les intervenants en font de même, qu'il ne s'agit pas de diminuer le salaire du personnel, mais bien de contenir l'augmentation des postes et c'est complètement différent. En cela, je réponds à M. André Masset qui dit que les fonctionnaires font les frais des restrictions prévues. J'aimerais simplement dire et j'insiste là-dessus, qu'il n'y a aucune velléité de revoir le salaire de la fonction publique, bien au contraire, puisque la nouvelle loi que nous avons adoptée implique une dépense supplémentaire pour la fonction publique de 5 millions de francs par année à partir de 2004, respectivement un million de francs suite au programme EVALFRI.

En ce qui concerne les autres intervenants, je constate que d'une manière générale, tous les groupes soutiennent le Gouvernement dans son action et insistent pour arriver à cet équilibre budgétaire. Plusieurs intervenants insistent sur les investissements qui ne sont pas suffisants. J'ai déjà eu l'occasion de dire que ces investissements sont à peu près du même ordre de grandeur que ceux de la dernière législature, mais c'est vrai qu'on constate que certains députés ne sont pas satisfaits, notamment pour ce qui est des investissements supprimés au Collège de Gambach; par rapport à cela, je crois que ce sont des choix à faire; cela a été dit clairement, on n'a pas la volonté, respectivement les moyens financiers d'intervenir dans tous les domaines où on le souhaiterait d'une manière ou d'une autre.

En ce qui concerne les groupes qui sont intervenus, notamment M. Claude Masset pour le groupe radical, on constate qu'il soutient l'action du Gouvernement, mais insiste pour cet équilibre. MM. Beyeler et Armin Haymoz insistent notamment sur les réflexions qui doivent être faites pour les budgets futurs.

M. Raemy a dit que «Gouverner c'est prévoir» et a insisté sur le manque d'innovation. Il regrette aussi les renoncements aux investissements en ce qui concerne notamment l'Instruction publique.

Une question a été soulevée par M^{mes} Charrière et Piller par rapport à la grille horaire et ce demi-jour de congé supplémentaire: «Que va-t-on faire de ces jeunes qui seront livrés à eux-mêmes?» Je rappelle que c'était déjà un souci lorsqu'on a accordé le demi-jour de congé du mercredi pour les classes primaires et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet puisque pour ce faire, nous devons modifier la loi scolaire.

Quant à l'intervention de M. Bachman concernant le fonds rural, sa question s'adresse au Gouvernement, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. J'aimerais sim-

plement dire qu'on constate une diminution de ce fonds contraire à l'évolution de la politique agricole. Pour le reste, je laisse le soin de répondre aux différents commissaires.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Je vais commencer par apporter quelques compléments et réponses.

Tout d'abord, je tiens à dire et à répéter que la formation est un secteur prioritaire pour le Conseil d'Etat et le restera. Le budget 2003 discuté il y a quelques semaines ainsi que les priorités du programme de législature le démontrent, et cela aussi bien dans le fonctionnement que dans le secteur de l'investissement.

Pour ce qui est des postes, je vous rappelle que sur les 240 nouveaux postes qui sont encore prévus entre 2004 et 2006, deux tiers concernent toujours le secteur de l'enseignement. Pour ce qui est de l'investissement, nous avons prévu dans notre plan de législature 200 millions de francs uniquement destinés à des investissements pour des bâtiments scolaires.

Et les autres secteurs n'ont-ils rien fait? Il est vrai qu'éventuellement, notre communication n'a pas été optimale; nous aurions dû également énumérer tout ce qui a déjà été fait, respectivement tout ce qui est en train de se faire dans les autres secteurs. A un moment donné, nous avons décidé de publier les résultats des travaux qui ont commencé, non pas il y a 12 mois, mais qui ont commencé en l'an 2000 déjà. Nous avons à disposition les résultats de ces travaux et c'est pour ce motif que nous les avons intégrés directement dans le plan financier. Il y a d'autres groupes de travail qui sont en train de préparer également des mesures. Et suite aussi aux discussions de cet après-midi, je pense que le Conseil d'Etat vous présentera, l'année prochaine, une récapitulation de tout ce qui a été fait dans les différents secteurs ces dernières années, tout ce que est en cours, tout ce que nous envisageons encore d'entreprendre dans les deux ans à venir afin de pouvoir respecter notre plan financier.

M. Raemy a fait allusion aux résultats de l'étude PISA en Finlande. Je l'ai également parcourue dimanche passé et si vous l'a citée déjà, je vous dirai que si vous comparez les structures de proximité et l'offre que nous avons dans chaque commune, dans chaque région, district ou canton, vous avez la réponse à la plupart des questions que vous posez.

Pour le reste, je dirai qu'en vous entendant, le message a été presque reçu cinq sur cinq. Notre système de formation, notre couverture sociale, notre système hospitalier, la qualité de nos infrastructures, notre sécurité intérieure ne peuvent pas être assurés par un Etat confronté à des déficits structurels et persistants. Le Conseil d'Etat vous remercie donc d'ores et déjà de votre soutien et de votre appui pour la mise en place d'un nouveau programme de restructuration, voire d'économie dont la condition sine qua non est le courage de bien distinguer entre ce qui est souhaitable et ce qui est vraiment indispensable.

Je termine en répondant à M. Heiter:

Wir wissen sehr wohl, wohin wir gehen, vor allem, weil wir die Hoffnung noch nicht aufgegeben haben, dass sich auch im Parlament im praktischen Tatbeweis

eine Mehrheit für ein weniger schnelles Anwachsen der Staatsausgaben und vor allem für ein Zurücknehmen oder eine Absage an neue staatliche Interventionen findet.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. M. Bourgknecht s'inquiète du fait que l'on n'ait pas prévu de subventions pour les investissements dans le domaine du trafic d'agglomération durant cette législature. C'est vrai que nous avons mis une priorité sur une augmentation limitée; il est vrai aussi que c'est une des mesures d'économie puisque le subventionnement de l'exploitation du trafic d'agglomération est limité à 2 à 3 % par année. Il faut aussi dire que depuis la mise en vigueur de la loi sur les transports en 1994, il y a eu une votation populaire qui a fait que la Confédération a dû renoncer au subventionnement du trafic d'agglomération. Et maintenant, on en discute à nouveau et il est possible que dans les années qui viennent, il y ait un subventionnement du trafic d'agglomération. Mais là encore, c'est une question de moyens, on peut tout faire avec des moyens, c'est une question de priorités aussi. On ne peut pas exclure que le Conseil d'Etat réexamine sa position, mais s'il devait le faire, il le ferait forcément au détriment d'autre chose. Donc, il n'y pas de miracles possibles parce que, encore une fois, c'est une mesure parmi d'autres. J'aimerais tout de même en citer quelques-unes pour que l'on ne croit pas non plus que toutes les mesures d'économie sont faites dans une seule direction.

Si je prends, ces dernières années, pour ce qui est de ma direction, je cite: la suppression de l'aide cantonale aux logements dès 1997, la limitation de l'aide à l'assainissement des logements dans les régions de montagne, la stabilisation du subventionnement du trafic régional pour les transports publics, la non-reconduction du décret de 1997 pour l'insertion professionnelle des jeunes, la suppression de l'aide financière individuelle pour les chômeurs en fin de droit, la réduction de la limite du revenu de 58 000 francs à 53 000 francs pour le subventionnement des loyers, le numerus clausus à l'Ecole des métiers (je ne le connais pas beaucoup dans d'autres écoles, c'est probablement le seul cas où nous avons quelque chose comme 280 à 300 candidats par année et nous n'en prenons que 80; c'est une sélection qui est extrêmement dure et en grande partie due à des mesures d'économie de moyens); la suppression d'un département et le regroupement des missions dans un autre service (cela a été réalisé cette année); l'exigence d'un effectif minimum de 12 apprentis pour l'ouverture d'une classe (il y a maintenant un groupe de travail qui planche sur d'autres mesures aussi dans le domaine de la formation professionnelle). Nous avons privatisé le Centre de perfectionnement informatique qui ne coûte pratiquement plus rien à l'Etat; il y a eu la fixation de nouveaux standards pour l'octroi de subventions pour les énergies alternatives, la révision des standards pour l'octroi de l'aide dans les investissements pour le tourisme...etc. et de très nombreuses mesures d'économie qui ont été aussi prises; effectivement, cela fait partie des sacrifices qu'on doit faire compte tenu de la situation financière du canton.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. Il n'y a pas eu de questions très spécifiques, mais lorsqu'on parle des efforts à faire par les autres directions, j'enchaîne pour vous donner aussi quelques exemples. S'ils ne sont pas énumérés dans ce plan financier, c'est parce qu'ils ne nécessitent pas des modifications réglementaires ou légales.

Nous avons changé notre plan de reconnaissance des lits dans les homes pour personnes âgées, cela veut dire qu'au lieu des 90 lits supplémentaires chaque année, nous avons réduit ce plan à 60 lits; nous avons réduit aussi le montant des subventions pour la prévention – je suis désolée –, mais il reste toujours 2 millions de francs; nous n'avons en effet pas pu maintenir le montant que nous avions souhaité pour vraiment mettre sur pied tous les projets de prévention souhaités; nous avons réduit le nombre de nouveaux postes liés à des projets concrets, par exemple pour l'ouverture de la nouvelle unité à Marsens où on aurait dû avoir le double de postes que nous avons pu obtenir; mais nous allons quand même ouvrir cette unité avec un grand effort et aussi un changement des postes à l'intérieur de Marsens; nous avons plafonné les nouveaux postes dans les institutions spécialisées subventionnées par l'Etat à qui nous avons dit qu'on appliquait les mêmes mesures qu'à l'Etat; et même ces institutions qui nous demandent de nouveaux postes liés à une augmentation de l'activité ont aussi dû faire des sacrifices parce que les budgets étaient diminués; nous avons aussi limité les budgets des hôpitaux de districts, ce qui veut dire que là aussi, nous n'avons pas pu apporter tous les postes demandés; il y a aussi des investissements qui ont dû être renvoyés pour respecter non seulement le budget de l'Etat, mais aussi la loi sur les subventions; il y a deux projets structurels qui sont toujours en cours – je parle de la planification hospitalière –, vous l'avez vu dans le plan de législature: c'est une des priorités de terminer la restructuration hospitalière dans la partie du nord-est du canton; il y a un projet de fusion des laboratoires cantonaux, un projet concret qui est déjà bien avancé et nous devrions arriver au cours de cette législature, dans une première étape, à une collaboration plus étroite entre les laboratoires et à moyen terme, une fusion des laboratoires.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. Je viendrai seulement sur quelques exemples de réductions de charges que nous avons opérées dans le budget de la Direction. Il s'agit, en particulier, de 12 millions de francs que nous avons retranchés pour des investissements concernant la Police cantonale et qui sont renvoyés au prochain exercice, c'est-à-dire en 2007. Le réseau radio dont on a beaucoup parlé ces derniers temps dans les journaux puisque c'est un réseau qui est déjà en place en France et qui pose des problèmes. Nous avons reculé également sa réalisation complexe qui engendre une dépense d'au moins 7 millions de francs. Les Etablissements de Bellechasse rêvent depuis longtemps de disposer pour les détenus, pour l'hiver en particulier, d'une halle de sports qui serait d'une grande utilité. Eh bien, c'est une dépense de 3 millions de francs qui est renvoyée également au prochain exercice.

Quant au compte de fonctionnement, je rappelle la coupe très forte qui a eu lieu dans le domaine informatique, puisque nous avons réduit de 45 %, soit de 2,3 millions de francs la dépense concernant des logiciels que nous devons pourtant acquérir.

J'aimerais également dire deux mots concernant les interventions de M^{me} Charrière et de M. Rey, ceci pour leur dire simplement que 20 policiers de plus ne vont pas augmenter véritablement le nombre de policiers auquel le décret de 1998 nous donne droit, mais nous permettre, pour l'instant, de compenser simplement l'hémorragie à laquelle nous assistons et si possible, permettre d'apporter plus de sécurité à la population. Il faut quand même ne pas fermer les yeux et se rendre compte que les délits, les infractions pénales, les atteintes à l'intégrité corporelle se sont multipliés et ont pris un caractère plus violent. C'est la tâche de tout Etat démocratique de lutter contre l'insécurité et ce ne sont pas les mesures préconisées qui vont faire de l'Etat de Fribourg un état policier.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture, président du Gouvernement.

A la question de M. Bachmann sur le fonds rural et le prêt aux exploitations paysannes: c'est vrai que la loi prévoit que le fonds rural soit à hauteur de 5 millions de francs et il navigue toujours entre 4 ou 4,5 millions de francs, mais on se rapproche le plus possible des 5 millions de francs. Et pour l'aide aux exploitations paysannes, il y a peut-être lieu de rappeler qu'il y a peu d'années, deux ans, on n'était qu'à 100 000 francs et qu'on a voulu faire un effort particulier pour monter à 800 000 francs, ensuite 700, 600 et 500 000 francs et ça devrait, à notre avis, suffire pour répondre aux exigences de ce prêt qui permet de diminuer le rating accordé à ces exploitations en difficulté. Jusqu'à maintenant, nous avons pu répondre à toutes les sollicitations.

Pour les autres mesures déjà entreprises: comme l'a dit le Directeur des finances, c'est vrai que nous n'avons pas fait la liste de tout ce qui est en cours actuellement. Je vous rappelle, par exemple, que le Grand Conseil avait accepté les mesures d'économie en avril 2001 qui prévoyait une diminution de 10 postes à Grangeneuve et de 10 postes aux Forêts et endiguements et aux Améliorations foncières. Et je vous informe que ces mesures sont en cours de réalisation jusqu'à fin 2005 et ces places libérées sont mises à disposition dans le pool des autres directions, comme cela est prévu par les décrets que nous avons pris. Il ne s'agit, bien sûr, nous l'avions dit, que d'indiquer des nouvelles pistes dans ce plan financier. Il y a aussi la mise en place de toute une collaboration intercantonale dans le domaine des prestations publiques en faveur de l'économie laitière qui nous permettrait, avec les cantons de Vaud et de Berne, de réduire considérablement certains centres de charges, notamment dans le domaine des contrôles laitiers. Et tout cela n'est pas pris en compte dans le plan gouvernemental, ni dans le plan financier, mais c'est simplement pour vous dire qu'il y a toute une série de mesures qui sont en cours.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Tout d'abord, une réponse concrète: que va devenir le bâti-

ment des Archives 4, c'est donc le bâtiment dans lequel se trouvent encore les Archives cantonales qui vont déménager au début de l'année prochaine dans le bâtiment de l'Industrielle. J'aimerais d'abord préciser que ce bâtiment ne restera pas vide puisqu'il s'y trouve, actuellement encore, le Service des biens culturels. Alors, là aussi, du point de vue des priorités, l'idée était évidemment d'entreprendre immédiatement la réaffectation de ce bâtiment et également la rénovation et la réaffectation des bâtiments de la Commanderie Saint-Jean. L'idée est d'installer le Service des biens culturels dans la Commanderie Saint-Jean. Alors, comme il faut établir des priorités, comme on ne peut pas tout faire, on avait l'idée d'entreprendre la réfection de la Commanderie et en parallèle, de lancer l'étude pour la réfection des Archives qui va suivre; mais dans la prochaine législature, il est évident que nous n'avons pas l'intention de laisser ces bâtiments totalement inoccupés parce qu'on sait les risques que cela entraîne.

Je ne veux pas entrer longuement et en détails sur les économies que ma Direction, comme toutes les directions, a faites. J'ai dans l'idée qu'il y a un chiffre qui est déterminant. Encore une fois, si on n'a pas évoqué ces éléments dans le programme, c'est que très souvent, cela ne demande aucune modification légale.

J'aimerais signaler que le déficit du compte de fonctionnement aux Travaux publics est passé de 48,8 millions de francs au budget 1997 à 41,6 millions de francs au budget 2003; et quand je dis budget 2003, je dis qu'on a encore compté la Protection civile pour que les chiffres soient comparables, ce qui veut dire qu'entre 1997 et 2003, il y a une diminution de 14,8 % en chiffres absolus. Donc, on n'a même pas maintenu, on a diminué et si l'on regarde les chiffres du budget de fonctionnement, pour l'ensemble de la période du plan financier, cette tendance se maintient et il y a encore une tendance à la baisse. J'aimerais rappeler, par exemple, qu'entre le budget 1997 et le budget 2003, l'effectif du Bureau des autoroutes a été réduit de 46,8 % (près de la moitié). Ces postes n'ont pas été réaffectés aux Travaux publics et là aussi, ils sont mis à disposition du pool. J'aimerais signaler, par exemple, que la Protection civile, durant la même période, a vu son effectif réduit de 5,8 %. C'est vrai qu'un équivalent plein temps ne représente pas énormément (parce que l'effectif n'est pas élevé) et la hausse globale a été en moyenne de 0,5 % par année durant cette période, c'est-à-dire que nous sommes largement en dessous de l'augmentation du coût de la vie. On pourrait ainsi citer de nombreux exemples qui démontrent qu'il y a une volonté dans l'ensemble des directions de faire des économies et contrairement à ce qui a été dit ici, le Conseil d'Etat ne presse pas sur la tête d'une seule direction.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Lorsque je vous ai indiqué tout à l'heure que c'était une fausse impression, qu'il n'y avait pas qu'à la Direction de l'instruction publique que l'on avait pris des mesures, je crois que vous en avez maintenant la preuve par 7. J'aimerais dire à M. Rey qu'on n'a pas fait l'exercice à un

septième, au contraire, nous l'avons fait à sept septième et nous avons tous dû chercher un certain nombre de mesures possibles et envisageables.

Je crois important de revenir sur l'un ou l'autre élément; j'ai entendu l'ensemble des remarques, nous en tiendrons compte dans la mise en œuvre de ces mesures.

M. Raemy se demande quelle vision se trouve derrière toutes ces mesures et j'aimerais lui dire que les visions sont une chose, mais nous avons un mandat à réaliser et le mandat que nous devons réaliser est celui que vous, le législateur, donnez à travers la loi scolaire, à savoir la double mission de l'école, la mission d'instruction qui est celle, évidemment de l'enseignement dans les différentes disciplines et la mission d'éducation qui est celle de l'apprentissage de la vie sociale en sachant bien que l'école devrait seconder les parents dans l'instruction et l'éducation; et cela aussi, c'est la loi scolaire qui, aujourd'hui, le dit.

On dit que notre société bouge, on dit aussi, quand on est positif, qu'elle évolue et elle oblige l'école à des adaptations nécessaires pour mieux coller à la réalité sociale, en particulier celle de la société fribourgeoise. Et l'école doit sans arrêt se remettre en question pour toujours faire face à cette double mission d'instruction et d'éducation. Et c'est vrai, vous avez raison, Monsieur Raemy, l'école a connu plusieurs évolutions majeures dans le domaine des méthodes d'enseignement et elle connaît maintenant un certain nombre de réformes dans le domaine du fonctionnement; et ces réformes sont autant de défis pour nous, Conseil d'Etat et Direction de l'instruction publique.

Et mon souci est celui qu'expriment également, aujourd'hui, de nombreux directeurs d'instruction publique dans ce pays: c'est l'impression que nous avons assisté à une accumulation de réformes fondamentales et simultanées qui a pu entraîner une certaine saturation, c'est en tout cas ce que les enseignants nous ont fait passer comme message, c'est celui qu'ils m'ont donné sur le chemin de la législature, lorsque je me suis rendue à leurs différentes assemblées et ces mesures pourraient aussi, on le sent, inquiéter les parents qui ne s'y retrouvent plus, c'est en tout cas un peu ce que j'ai compris en recevant la Fédération des parents d'élèves. Et je crois que notre souci doit être maintenant, en particulier, pendant la législature qui vient, de donner le temps nécessaire à la mise en place des réformes et des conditions-cadres nécessaires. Si je le dis c'est parce que je crois que nous devons, en particulier, revoir un certain nombre de ces mesures, nous devons arriver au bout des réformes et cela pourrait signaler aussi un étalement de l'une ou l'autre de ces réformes engagées et c'est là où je pense à FRI-TIC, sujet sur lequel M. Raemy est intervenu. Il ne s'agit nullement d'abandonner FRI-TIC, bien au contraire, pour nous il s'agit d'essayer d'étaler dans le temps les différentes mesures parce que le défi est absolument majeur: il s'agit de former 4000 enseignants et je ne suis pas sûr qu'on ait mesuré la difficulté de l'ensemble de l'opération en tenant compte d'une réduction aussi, en partie, des moyens.

Simplement pour vous démontrer que les choses bougent et que nous travaillons aussi sur un certain nombre de réformes, je voudrais vous signaler

quelques-unes de ces réformes qui sont notre pain quotidien à la Direction et avec lesquelles nous devons jongler pour faire face aux différentes demandes.

Pour l'enseignement primaire, c'est vrai que l'introduction de Tambourin, la nouvelle méthode d'allemand introduite en troisième primaire, a nécessité la mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'enseignement. Nous avons introduit les mathématiques, et nous les terminerons pendant cette législature, l'éducation musicale. Nous avons réservé des moyens pour les projets de Schulleitung et les projets d'établissements auxquels les milieux enseignants tiennent beaucoup – et je le comprends parce que ce sera un élément important de l'amélioration de la qualité de vie à l'école.

Ensuite, au Cycle d'orientation, nous aurons l'introduction de nouveaux moyens. Nous avons une nouvelle grille-horaire en train d'être examinée et étudiée en raison ne serait-ce que de l'introduction de l'anglais et nous avons l'important dossier de l'éducation générale qui nous tient également à cœur.

Pour les collèges, nous sommes en train de procéder, ensemble avec la Confédération, à l'évaluation de la nouvelle maturité, puisque nous sommes arrivés au bout d'un cycle de la nouvelle maturité. Et je ne reviendrai pas sur la question du dossier des élèves en difficulté comportementale qui nous occupe beaucoup et que j'ai eu l'occasion de vous expliquer auparavant. Notre vision de l'école, la vision du Conseil d'Etat est qu'il est nécessaire et essentiel de préparer les élèves qui nous sont confiés aux défis qu'ils rencontreront au cours de leur vie, c'est une des missions de l'école, mission que nous acceptons et nous devons le faire avec les moyens dont nous disposons.

Vous comprendrez donc plus aisément que les mesures qui ont été prises, contrairement à ce qui a été dit, ne représentent pas une péjoration majeure des conditions-cadres. Bien au contraire, cela doit être pour nous l'occasion de réfléchir à nouveau à ces conditions-cadres pour essayer de réorganiser un peu les moyens à notre disposition.

A M. Rey qui craint, en particulier, que les économies ne soient pas suffisamment différenciées et que le gel des heures d'appui et de décharge pose un important problème parce qu'on ne tiendrait pas compte du doublement du nombre d'élèves, je tiens à dire que nous avons pris le niveau 2001–2002 et qu'au cycle primaire, nous ne connaissons pas un doublement des élèves. Nous allons toujours vers une croissance des ouvertures de classes dans les prochaines années, mais c'est surtout au Cycle d'orientation que nous connaissons une forte augmentation et à laquelle nous essayons de nous préparer. Si les efforts que nous sommes en train de faire sont possibles, je tiens à dire que c'est parce qu'ils ont déjà été examinés en l'an 2000 et que la proposition date de cette année-là en particulier.

Vous me permettrez de dire mon étonnement au sujet des interventions de M^{mes} Charrière et Piller sur l'après-midi de congé au Cycle d'orientation selon lesquelles nous allons faire des zonards, des élèves qui ne vont rien faire, des élèves livrés à des incivilités. Peut-être que c'est un résumé de ce que j'ai entendu, mais ces expressions m'ont beaucoup étonnée: dans le fond, c'est donner une fausse image de ce que sont les élèves

des cycles d'orientation et c'est présenter la minorité avec laquelle nous avons des problèmes, que nous ne cachons pas, comme étant la majorité des cas. Nous sommes conscients que l'après-midi de congé va entraîner un rythme différent dans la scolarité, mais il va aussi donner la chance de pouvoir partager un certain nombre d'activités extra-scolaires; j'aimerais revenir à la discussion que nous avons eue tout à l'heure et répète qu'il est important que tous les partenaires jouent leur rôle dans la politique de la jeunesse et qu'il est important aussi d'offrir, à ce moment-là des activités extra-scolaires. Mais je le dis encore une fois, cette mesure n'est pas décidée, elle est en train de faire l'objet d'une évaluation. Nous allons mettre une proposition en consultation, les organisations et les communes auront l'occasion de se prononcer et nous présenterons, le cas échéant, un message au Grand Conseil; nous aurons donc l'occasion d'en rediscuter. Pour avoir rencontré à plusieurs reprises des enseignants, mais aussi les parents d'élèves, je me rends compte que c'est une mesure très partagée. Certains saluent la mesure en soulignant en particulier qu'aujourd'hui, nous sommes le dernier canton à avoir encore 5 jours de scolarité au CO; toute la Suisse romande a 4 jours et demi et nous avons, sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, l'horaire le plus chargé des cantons romands, à part le canton du Valais qui nous précède encore. Alors là, je vous demande de nous laisser examiner cette mesure et nous laisser l'envisager.

M^{me} Piller a encore dit que les enseignants n'avaient pas été consultés sur la grille-horaire. Je souhaite encore préciser une chose: comme je vous l'ai dit, nous sommes en train de réexaminer la grille-horaire à cause de l'introduction de l'anglais. Nous avons demandé à l'AMCOF (Association des maîtres de CO fribourgeois) de bien vouloir déléguer l'un ou l'autre de ses membres et cette association n'a pas souhaité être représentée dans cette commission en disant qu'il était difficile pour l'un ou l'autre enseignant de décider pour l'ensemble du corps enseignant du CO parce que chacun voyait peut-être dans sa branche, la branche qu'il ne fallait pas réduire. Je ne veux pas cacher que le comité de l'AMCOF partage un certain nombre de soucis que vous avez exprimés sur l'occupation du mercredi après-midi.

Pour ce qui est des collèges, je dois dire qu'il est vrai, que le travail de maturité – et M. Dorand l'a dit – demande un travail important; actuellement les enseignants qui acceptent un travail de maturité bénéficient d'une heure de décharge. Lorsque j'ai dit tout à l'heure que nous étions en train de réexaminer l'ensemble des décharges au niveau des collèges, c'est parce que nous sommes conscients qu'aujourd'hui, il y a un traitement assez différencié d'un collège à l'autre dans l'octroi de ces décharges. Nous souhaitons réexaminer, avec les recteurs (la réunion a déjà été fixée au mois de janvier), l'ensemble des décharges pour voir aussi dans quelle mesure nous pouvons réaffecter une partie de ces décharges, en particulier au travail de maturité, parce que nous sommes conscients que c'est une des innovations importantes de la nouvelle maturité et qu'effectivement, cela demande du temps de suivre les élèves qui se lancent dans ce travail qui est très exigeant.

Donc là aussi, nous examinons cela sous l'angle de la réaffectation.

Concernant la réduction d'une heure de la grille-horaire à laquelle vous nous demandez de renoncer (tout ce que j'ai entendu aujourd'hui va faire l'objet d'une évaluation et d'un réexamen par le Conseil d'Etat), je souhaite simplement rappeler, et je crois qu'il est utile de le dire, que le canton de Fribourg est, avec le canton du Valais, l'un des derniers cantons à avoir 13 ans pour la maturité fédérale et non pas 12 comme la plupart des cantons. Je demande aussi de faire la mesure entre l'heure que nous réduirions et l'année supplémentaire que nous octroyons, année que nous estimons importante pour acquérir un certain nombre de compétences et de connaissances dans des domaines qui nous sont chers et que nous estimons utiles pour une vie d'adulte. Je vous demande de mettre aussi la proportion sur ces différences-là.

S'agissant des locaux, il est vrai que je vous ai dit que nous connaîtrions une difficulté dans les locaux des collèges, en particulier ceux de la ville de Fribourg, parce que nous sommes confrontés à une forte augmentation des élèves dans les collèges. Nous avons fait une étude et nous sommes en train de la terminer maintenant et il nous paraît qu'avec l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye en 2005, nous devrions trouver une solution qui nous permette de faire face jusqu'à la fin de la législature à l'augmentation importante des élèves dans les collèges. Nous sommes conscients qu'à Gambach, nous ne pourrions plus accueillir d'élèves dans le collège lui-même. Nous le savons également pour le Collège de Sainte-Croix, mais nous savons qu'il est possible, à Saint-Michel, d'ouvrir encore l'une ou l'autre classe.

Nous vous prions cependant de tenir compte que dans l'examen total que nous sommes en train de faire, nous analysons, la possibilité à l'ECDD, que nous allons terminer l'année prochaine, d'offrir encore un certain nombre de locaux et de places qui nous permettra de faire face. C'est vrai que pour l'Ecole supérieure de commerce, nous avons dû refuser un certain nombre d'élèves, mais je me permets de dire que ces élèves ont pu poursuivre l'Ecole supérieure de commerce à Estavayer-le-Lac et que nous avons pris en charge une partie de cette scolarité puisque c'est une mission que nous avons donnée à l'Institut du Sacré-Coeur. Là aussi, nous essayons de faire face à cette demande. Le Gymnase intercantonal de la Broye nous offrira une vraie solution, puisque non seulement, nous ouvrirons des classes de gymnase, mais également l'Ecole supérieure de commerce et une Ecole cantonale de degré diplôme, et nous devrions pouvoir, à partir de 2005, procéder à une planification beaucoup plus complète de ces différents lieux.

Pour le Collège de Gambach, je remercie M. Ackermann d'avoir corrigé sa première déclaration selon laquelle nous abandonnions tout projet de construction. Nous n'abandonnons absolument pas tout projet de construction, nous allons acheter le Collège de Gambach qui est l'un des derniers établissements scolaires supérieurs qui n'est pas propriété de l'Etat et dans les montants figurant au plan financier figure également la possibilité de la planification à terme d'un projet de construction.

Il faut un certain nombre d'années pour procéder à un projet de construction; ce n'est pas le Directeur des travaux publics qui se chargera de cela qui me contredira. Pour l'instant, nous avons uniquement – M. Ackermann le sait très bien, puisque j'ai eu l'occasion d'assister à une des commissions d'écoles lors de laquelle nous avons visité le bâtiment – une planification provisoire d'un avant-projet. Nous devrions arriver au terme d'un projet élaboré qui permette de procéder au vote populaire, – comme nous l'aurons pour le Gymnase intercantonal de la Broye à la session de février si nous arrivons à tenir la planification –, pour enchaîner directement, en fin de législature, avec une construction. Il nous faut ce temps. Si vous regardez, pour le Gymnase intercantonal de la Broye, le temps qu'il a fallu pour arriver à la planification, au concours et à la construction, c'est un délai normal pour un projet de cet ampleur-là.

Une dernière intervention concerne la BCU. M. Dorand regrette que nous ne poursuivions pas l'extension contrairement à ce qui avait été décidé. Je dois le contredire: les montants pour cette extension figurent au plan financier sur les années 2005 et 2006. Si nous les avons mis en 2005 et 2006, c'est en particulier pour tenir compte aussi du fait que nous venons d'ouvrir BCU Beauregard avec un déplacement extrêmement important des ouvrages et que cette ouverture de Beauregard entraîne, en fait, une réorganisation totale de la centrale de la BCU. Et le vœu qui est émis et que nous sommes en train d'examiner, est celui de la création d'un libre accès. La création de ce libre accès devrait nous offrir notamment, en termes de places aussi, une marge de manœuvre d'une dizaine d'années. Et c'est un vœu du directeur de ne pas procéder tout de suite à un réexamen et à une réutilisation des bâtiments jouxtant la centrale; les montants sont prévus pour l'étude en 2005 et 2006. Donc, là aussi, je me permets de vous donner rendez-vous pour la fin de la législature.

A M^{me} Brouchoud, je dirai que je suis consciente de ce que peut signifier la mesure qui est prise en première et deuxième primaires sur la question des ACM et ACT; cela fera l'examen d'une analyse extrêmement détaillée chez nous. Je souhaite rappeler simplement que cette mesure date d'une période historique où garçons et filles ne procédaient pas aux mêmes travaux, les filles faisant les travaux à l'aiguille et les garçons le bricolage. Et il y avait à ce moment-là deux groupes distincts. Nous sommes conscients qu'il s'agit pour les enfants d'un premier accès aux travaux manuels et nous allons examiner cela.

En guise de conclusion, et je crois que je peux m'exprimer au nom des mes collègues, vous me permettrez de vous rappeler et répéter que l'Instruction publique reste une priorité de l'État, mais que nous sommes tous conscients que nous avons encore d'autres tâches prioritaires, notamment le social, la sécurité ou les infrastructures, ce que nous avons beaucoup entendu cet après-midi, et cela en excluant toute augmentation d'impôts. C'est là, quasiment, la quadrature du cercle.

– Le Grand Conseil prend acte du plan financier 2002–2006.

Motion N° 013.02 François Weissbaum/ Claude Chassot¹ (composition de la Commission permanente de justice)

(Réponse du Bureau du Grand Conseil)

Charly Haenni, premier vice-président du Grand Conseil. Lors de la prise en considération, à la session de mai 2002, de la motion déposée en décembre 2001 par le député Cédric Castella, celui-ci avait argué que les raisons avancées par le Bureau en faveur de l'augmentation du nombre de député(e)s dans la Commission des finances et de gestion («Compte tenu de l'importance des matières traitées par cette Commission, les membres du groupe de travail et du Bureau estiment qu'il est utile et important que chaque groupe soit représenté dans cette Commission, la plus importante à nos yeux») étaient également valables pour la Commission de justice. Le Grand Conseil s'était toutefois fondé sur le refus de porter à 11 le nombre de membres de cette Commission, jugeant cette augmentation excessive, et sur la nécessité de respecter le critère de la force numérique des groupes pour refuser cette motion.

Par cette nouvelle motion, ses auteurs insistent sur la notion de représentativité de tous les groupes dans la Commission de justice. Il importe, selon eux, que tous les courants d'idée y soient représentés, mais, tenant compte des remarques précédentes, ils laissent ouverte la question du nombre de membres de cette Commission.

Le Bureau du Grand Conseil n'est pas favorable à une augmentation du nombre de membres de la Commission de justice. Les arguments avancés lors de la discussion de la motion Cédric Castella pour son rejet sont toujours d'actualité, à savoir qu'il n'y a pas lieu de faire du principe de la représentation équitable des groupes une règle absolue au risque de travestir une vraie représentativité des forces en présence, de faire d'une situation particulière, celle du groupe Ouverture, une règle qui contraindrait le Grand Conseil pour les prochaines années (qu'advierait-il en effet si plusieurs groupes de cinq députés revendiquaient une telle représentativité?), sans compter le fait que se poserait la question de la disponibilité des membres du groupe Ouverture dès l'instant où ceux-ci devraient participer à toutes les commissions permanentes et spéciales, à moins qu'ils ne choisissent la commission en fonction des objets traités. Reste une solution possible, c'est que le groupe Ouverture, lors d'une prochaine vacance ou démission d'un membre au sein de la Commission de justice, présente un candidat ou une candidate. Mais quel groupe acceptera d'abandonner un siège en faveur du groupe Ouverture? La question reste ouverte.

Le Bureau du Grand Conseil estime par conséquent qu'il n'y a aucun élément nouveau en faveur de l'acceptation de cette motion. Aussi propose-t-il au Grand Conseil de refuser de prendre en considération cette motion.

¹ Déposée et développée le 3 mai 2002, BGC p. 308.

Motion N° 015.02 Louis Duc¹
(déductions sociales pour enfants à charge tenant compte du revenu du contribuable)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Urs Schwaller, Directeur des finances.

1. Selon l'article 36 al. 1 litt. a et g de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), sont déduits du revenu net:

- a) 4700 francs pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études, si l'enfant est à la charge exclusive du contribuable; ce montant est porté à 5700 francs dès et y compris le troisième enfant;
- g) un montant jusqu'à 2000 francs sur le revenu des époux vivant en ménage commun et qui exercent tous les deux une activité lucrative, pour les frais de garde prouvés de chaque enfant à charge âgé de moins de 12 ans. La même déduction est accordée aux personnes seules qui travaillent et qui ont un/des enfants à charge avec qui ils font ménage commun. L'octroi d'une rente AI est assimilé à l'exercice d'une activité lucrative pour l'obtention de la déduction.

2. L'adoption de la proposition de M. le député Duc aurait comme conséquence l'introduction d'une nouvelle déduction sociale pour enfants qui s'appliquerait uniquement aux contribuables exerçant une activité lucrative. En effet, selon la proposition formulée, les veuves sans activité lucrative ou les rentiers AI ne bénéficieraient pas pour leurs enfants de la nouvelle déduction majorée. A l'opposée, un contribuable fortuné vivant des revenus de sa fortune et exerçant une activité lucrative très réduite bénéficierait en plein de la nouvelle déduction. Il paraît également problématique que des limites identiques donnant droit à la déduction soient prévues pour les couples mariés et les familles monoparentales. Finalement, il ne ressort pas du texte de la proposition si le motionnaire se réfère à un revenu brut ou à un revenu net.

Dans la mesure où le M. le député Duc aurait souhaité que sa motion concerne l'ensemble des contribuables, l'on doit se poser la question si les limites de revenu devraient intervenir avant ou après la prise en compte des déductions prévues à l'article 36 al. 2 LICD (déductions pour contribuables à revenus modestes)?

3. Les déductions sociales pour enfants font régulièrement l'objet d'interventions parlementaires. Dans le message n° 200 du 6 janvier 2000 accompagnant le projet de LICD, il était fait état de huit motions ou postulats et le Conseil d'Etat s'était déterminé comme suit sur cette question:

«En ce qui concerne les déductions pour enfants, la commission d'experts «rejette catégoriquement toute possibilité de déductions (sociales) sur le montant de l'impôt. Une déduction pour enfant ou toute autre déduction sur le montant de l'impôt est incompatible avec un système d'imposition selon la capacité contributive» (page 49 du rapport). Autre passage: «La com-

mission rejette expressément l'idée que les déductions pour enfants ne seraient en fait pas «sociales», car elles profiteraient plus aux personnes qui ont des revenus modestes ou qui n'ont pas de revenu. Certes les déductions de l'assiette de l'impôt ont de plus grands effets en francs pour un taux d'imposition marginal plus élevé que pour un faux marginal plus modeste. Cette conséquence est toutefois inévitable dans un barème progressif» (page 21 du rapport). On peut préciser à ce sujet que si la déduction sociale pour enfants diminuant le revenu imposable se traduit par une diminution d'impôt plus importante en cas de revenu élevé en raison du taux progressif de l'impôt, les allocations sociales qui font partie du revenu soumis à l'impôt se traduisent également par une augmentation d'impôt plus importante en cas de revenu élevé. Il y a ainsi compensation des effets du tarif progressif.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de maintenir les déductions pour enfants sur le revenu imposable. Une modification du système d'imposition de la famille ne pourra être proposée qu'au moment où les décisions auront été prises au niveau fédéral.

4. Lors de l'examen du projet de LICD, une proposition de déduction sociale dégressive en fonction de l'importance du revenu a été formulée aussi bien en Commission parlementaire qu'au Grand Conseil. Le Député Gavillet avait proposé une déduction dégressive de 5000 francs au maximum pour un revenu jusqu'à 50 000 francs et de 3500 francs au minimum pour un revenu dès 120 001 francs; de plus, le montant devait être augmenté de 1000 francs dès et y compris le troisième enfant.

Lors des débats, il avait été expressément fait référence aux travaux de la Commission fédérale d'experts chargée d'examiner le système d'imposition suisse de la famille et à ses conclusions telles qu'elles figurent sous point 3 ci-avant. En effet, en raison du taux progressif du barème, l'effet de l'augmentation de la déduction pour enfant se traduit par une diminution d'impôt plus importante lorsque le revenu est élevé et le même phénomène existe, mais dans le sens inverse, en raison de l'imposition des allocations familiales. De plus, le rapporteur de la Commission avait rappelé que le peuple jurassien a eu l'occasion de se prononcer sur la question dans un vote populaire et qu'il a refusé un tel système.

Au vote, la proposition du député Gavillet a été refusée par 67 voix contre 32 (BGC 2000 pp. 652 à 656). En deuxième lecture, la proposition a été refusée par 67 voix contre 36 (BGC 2000 pp. 796 à 798).

5. Comme cette question a été largement examinée il y a deux ans, le Conseil d'Etat est d'avis que les arguments évoqués lors des débats sont toujours valables et qu'il se justifie de maintenir les déductions actuellement en vigueur.

L'incidence financière, calculée sur la base des taxations de la période fiscale 1999/2000, et partant de l'hypothèse que cette nouvelle déduction concernerait tous les contribuables et serait modulée en fonction de leur revenu net (art. 36 al. 1 LICD), s'élèverait à 6,5 millions de francs au titre de l'impôt cantonal. Les recettes des communes se réduiraient d'un montant identique.

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, BGC pp. 405 et 406.

Il reste à signaler que la révision de l'imposition du couple et de la famille est actuellement en discussion sur le plan fédéral, avec des incidences financières de plus de 10 millions de francs pour le canton au titre de sa part à l'impôt fédéral direct. La très forte augmentation des déductions sociales pour enfant aura pour effet une réduction importante de l'impôt fédéral direct des familles.

Vu les perspectives financières, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'est pas possible d'augmenter les déductions sociales pour enfants, tout en rappelant qu'elles ont été fortement augmentées à partir de la période fiscale 2001.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

Motion N° 017.02 Max Felser¹ (suivi des mandats: modification de la LRGC)

(Réponse du Bureau du Grand Conseil)

Charly Haenni, premier vice-président du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil abonde pleinement dans le sens souhaité par le député Max Felser et estime par conséquent justifié d'abord de fixer un délai au Gouvernement pour qu'il se détermine sur l'acceptation ou le refus du projet de mandat, ensuite d'uniformiser ce délai avec ceux qui sont prescrits au Conseil d'Etat pour l'adoption des réponses aux motions et postulats.

Le Bureau estime également justifié d'obtenir de la part du Conseil d'Etat, dans son compte rendu annuel, un rapport sur les mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner.

Le Bureau du Grand Conseil propose par conséquent au Grand Conseil de prendre en considération cette motion.

Postulat N° 253.01 Jean-Pierre Dorand² (mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur. Dès 1996, les grandes lignes de l'organisation du territoire suisse et le message du Conseil fédéral sur la nouvelle orientation de la politique régionale ont mis l'accent sur l'importance des villes et des agglomérations pour le développement socio-économique de la Suisse.

En 1999, dans le cadre du rapport sur les centres urbains, le Conseil fédéral a reconnu que les zones urbaines sont confrontées à un certain nombre de problèmes spécifiques, qui tendent à détériorer la situation

de la population et de l'économie des villes-centres et des communes d'agglomération. Dans le cadre de ce rapport, le Conseil fédéral a également reconnu que les collectivités locales ne peuvent résoudre ces problèmes seules et qu'une action concertée des villes et des communes, des cantons et de la Confédération est nécessaire. A noter que l'article 50 de la Constitution fédérale prévoit que cette dernière prenne en considération la situation particulière des villes et agglomérations, dans le cadre de ses activités. Le rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2001 sur la politique des agglomérations de la Confédération précise la problématique urbaine en se fondant sur de nombreux travaux réalisés au cours des dernières années, fixe des objectifs et une stratégie, propose un certain nombre de mesures concrètes. Parmi l'ensemble des mesures proposées, on peut citer les principales propositions suivantes:

1. Orientation des politiques sectorielles:

- La mise en œuvre d'un système d'observation de l'espace urbain devrait fournir les informations relatives à l'évolution et aux problèmes de l'espace urbain nécessaires à l'établissement de politiques pertinentes.
- Le Réseau Agglomérations, institué au début de 2001, assurera la coordination au niveau technique des différentes actions sectorielles de la Confédération.
- La Confédération augmentera son engagement à l'égard du transport d'agglomération (public, privé et lent). Elle incitera à une plus grande cohérence dans la gestion du trafic en subordonnant son engagement à l'existence d'institutions et de planifications assurant une gestion et un financement coordonnés des transports et de l'urbanisation à l'intérieur d'une agglomération.
- Un système de prestations complémentaires pour les familles et une solution au niveau fédéral pour les allocations familiales font l'objet de travaux parlementaires. Ces mesures seront susceptibles d'alléger les charges de l'aide sociale supportées en particulier par les villes.
- La réforme de la répartition des tâches et de la péréquation entre Confédération et cantons devrait apporter une contribution importante à la résolution des problèmes des zones urbaines.
- La nouvelle loi sur la promotion du logement, la future loi sur l'encouragement à la culture, ainsi que la mise en œuvre du concept pour une politique du sport en Suisse, sont également des projets importants.

2. Collaboration verticale:

- La participation de la Confédération à la Conférence tripartite sur les agglomérations, instituée le 20 février 2001, assurera la coordination entre les

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, BGC pp. 406 et 407.

² Déposé le 6 avril 2001, BGC p. 542; développé le 10 mai 2001, BGC pp. 725 et 726.

mesures fédérales et les mesures cantonales et communales.

- Lorsqu'il s'agira d'élaborer des politiques fédérales sectorielles importantes pour les zones urbaines, les offices fédéraux concernés veilleront à associer les communes et les villes.

3. Coopération horizontale:

- Le soutien technique et financier à des projets-modèles novateurs en matière de coopération au sein des agglomérations, entre villes et entre agglomérations et d'urbanisation vers l'intérieur, encouragera les régions dynamiques dans leurs efforts et incitera d'autres régions à suivre leur exemple.
- Le projet d'agglomération, instrument d'aménagement du territoire, assurera un développement territorial et une gestion cohérente des transports au niveau d'une agglomération.

4. Intégration au réseau de villes européennes:

- La participation suisse à INTERREG III est l'occasion de mettre en œuvre des projets de coopération transnationale, transfrontalière et interrégionale intéressants pour les villes et agglomérations.
- La poursuite des travaux de connexion de la Suisse aux réseaux allemand, italien et français de trains à grande vitesse, assurera le maintien d'une bonne intégration des grandes villes suisses au réseau européen des transports.

A noter à cet égard que le processus de constitution d'une agglomération du Grand Fribourg bénéficie du soutien de la Confédération dans le cadre cité ci-dessus, plus précisément en ce qui concerne le soutien technique et financier à des projets-modèles novateurs en matière de coopération au sein des agglomérations. Ce processus de constitution d'une agglomération du Grand Fribourg ne peut être dissocié d'une réflexion sur le renforcement de la péréquation financière, puisqu'il y participe entièrement. On rappellera à cet égard que l'agglomération a non seulement pour vocation de promouvoir la collaboration intercommunale, mais également d'assurer le financement des tâches qui lui seront confiées. En cela la constitution de l'agglomération devrait déjà permettre une répartition financière plus équitable des coûts liés aux infrastructures profitant à l'ensemble du périmètre. L'agglomération dispose pour ce faire non pas seulement des participations des communes provenant du produit de l'impôt, mais également du produit des émoluments, taxes et charges de préférence. Le Conseil d'Etat appelle ainsi tous les acteurs concernés à faire front commun afin qu'une agglomération du Grand Fribourg puisse rapidement voir le jour.

En ce qui concerne plus précisément l'introduction d'une péréquation des charges que le député Jean-Pierre Dorand appelle, sous certaines conditions, de ses vœux, on se doit de rappeler certaines notions: L'objectif principal de la péréquation financière est de procéder à une compensation efficace des disparités.

Elle se compose dans les systèmes modernes de péréquation de deux instruments: la péréquation des ressources et la péréquation des charges. La péréquation des ressources doit avoir pour effet de répartir les ressources financières entre les communes disposant d'amples ressources et les communes disposant de ressources plus modestes. Il s'agit en d'autres termes d'augmenter la capacité d'action des communes à faible capacité financière. La péréquation des charges est destinée à indemniser certaines communes pour des charges structurelles qu'elles assument au profit d'autres communes.

Le système actuel de péréquation intercommunale est essentiellement un système de péréquation des ressources et n'a pas véritablement la vocation de procéder à une compensation des charges. Toutefois, le système fribourgeois est un système de péréquation indirecte qui a pour objectif de compenser des différences de coûts de certaines tâches exigées de chaque commune en vertu de la législation cantonale et fédérale.

Par contre, le but de ce système n'est pas de compenser des pressions fiscales inégales lorsque ces inégalités correspondent à des différences locales voulues pour des tâches propres qui vont au-delà des exigences légales minimales. C'est ce qui explique, en partie, la différence de coefficients d'impôts entre les communes et cela reflète des préférences locales différentes.

Le canton ne dispose toutefois pas encore de véritables mécanismes de péréquation des charges. Le Conseil d'Etat tient toutefois à rappeler que de nombreuses mesures ont été prises ces dernières années afin de tenir compte des particularités des communes centres. L'effet de ces mesures n'est pas à sous-estimer: elles peuvent à elles seules être au moins aussi efficaces qu'une péréquation des charges. A part le soutien au processus de constitution d'une agglomération institutionnalisée du Grand Fribourg, on peut citer:

a) Renforcement des centres dans le plan directeur cantonal

Le nouveau plan directeur cantonal s'inspire largement des «Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse» du Conseil fédéral (1996). La Ville de Fribourg et ses environs immédiats, ville moyenne dans le réseau des villes suisses proposé, devraient contribuer à décongestionner l'agglomération bernoise en offrant des solutions de rechange pour les besoins de l'économie privée et publique.

Une idée directrice et deux objectifs du décret du 17 septembre 1999 fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire définissent plus explicitement les orientations politiques fribourgeoises dans le domaine de la politique pour les centres urbains:

- Constituer un réseau entre les centres ainsi qu'entre les centres et le reste du territoire: Une bonne mise en réseau des centres avec le reste du territoire, que ce soit par les transports, les télécommunications et les services publics, permettra de garder une structure urbaine décentralisée couvrant les besoins de l'ensemble de la population, tout en maintenant, voire en renforçant, la capacité concurrentielle du canton.

– Maintenir et renforcer la position du centre cantonal dans le réseau des villes suisses: Le renforcement du centre cantonal est un enjeu majeur pour l'ensemble du canton qui risquerait sans cela d'être laissé en marge des flux économiques qui relient les régions lémanique et bernoise et verrait sa position encore affaiblie au sein de l'armature urbaine helvétique.

– Maintenir et renforcer le rôle des centres régionaux, relais entre la région et le centre cantonal: Les centres régionaux ont maintenu leur poids relatif, au cours des dix à quinze dernières années, tant sur le plan économique que démographique. Situés sur des axes routiers ou ferroviaires nationaux, ils constituent de véritables relais du centre cantonal dans les régions et sont nécessaires pour assurer des prestations de services à la population sur l'ensemble du territoire.

Il ne s'agit là que d'une énumération des principaux thèmes; le renforcement des centres urbains a été un des fils rouges des travaux de révision du plan directeur cantonal.

b) Mesures financières indirectes

Ces dernières années, les règles de prise en charge des frais ont été modifiées dans plusieurs domaines. On peut, à cet égard, citer par exemple l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les transports.

En matière d'aide sociale, les communes centres supportaient seules – sous réserve de la participation du canton – leurs frais d'aide sociale. Depuis trois ans, ces charges sont réparties entre toutes les communes du district. Ce mode de répartition est favorable aux communes centres. Ainsi pour l'année 2001, les chefs-lieux de district sont ainsi soulagés d'un montant d'environ 2,2 millions de francs.

Dans le domaine scolaire, c'est le mode de calcul du régime en vigueur de compensation des charges qui a été réexaminé et adapté pour mieux tenir compte des facteurs générateurs de coûts de centre (exemple: ventilation des nombres d'élèves de requérants d'asile, d'élèves en placement tuteurale ou en cours de langues). Le nouveau mode de calcul est appliqué depuis deux ans et a pour effet de décharger les communes centres, notamment la Ville de Fribourg. Cette dernière a ainsi vu diminuer en 2000, sa participation aux dépenses pour les écoles enfantines et primaires d'un montant d'environ 1,3 million de francs.

En matière de transports d'agglomération (CUTAF), la nouvelle clé de répartition applicable dès 2002 et qui tient compte des nouveaux indicateurs est favorable à la Ville de Fribourg. Globalement et en tenant compte de la participation au trafic régional, le chef-lieu cantonal voit sa participation diminuée d'environ 600 000 francs.

c) Encouragement aux fusions au profit également des régions urbaines

Le décret relatif à l'encouragement aux fusions de communes n'a pas d'emblée pour objectif d'encourager la création d'entités de très grande taille. On peut néanmoins observer que le mouvement en faveur des fusions de communes ne s'arrête pas aux frontières des agglomérations. On peut citer comme exemple le projet de fusion de Bulle (chef-lieu de district, 10 943

habitants) avec La Tour-de-Trême (3315 habitants) qui obtiendrait sous le régime actuel d'encouragement à la fusion une aide d'environ 1 100 000 francs.

L'aide financière selon le décret de fusion en vigueur est calculée sur la base d'un indicateur associant indice de capacité financière et population légale. Le chiffre de la population légale retenue est cependant limité à 1500 pour chaque commune qui fusionne. L'aide est ainsi moins généreuse lorsque des communes de plus de 1500 habitants fusionnent, mais elle reste néanmoins substantielle.

d) Partenariat canton-ville actif aux plans intercantonal et fédéral

Par un engagement actif et continu, les autorités cantonales ont apporté leur soutien aux activités intercantionales relatives aux agglomérations, souvent aux côtés des représentants du chef-lieu cantonal. Ainsi, Fribourg a contribué, à la fois sur le plan politique et technique, à la mise sur pied de la «Conférence tripartite des agglomérations» (CTA) menée par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Le Conseil d'Etat est convaincu que les impuisions positives émanant de la CTA auront également des incidences favorables sur le débat fribourgeois.

Il faut ainsi constater que le soutien du canton aux communes centres et aux agglomérations se manifeste notamment dans le processus d'institutionnalisation de l'agglomération, dans la révision du plan directeur, dans des compensations de charges et dans l'engagement au sein de projets intercantonaux et tripartites. Ces différentes mesures et actions devront être, au gré des besoins, consolidées, développées et adaptées aux circonstances voire modifiées. Le Conseil d'Etat est prêt à poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine. Il convient en outre de rappeler que la question de la répartition du produit de l'impôt entre la commune du lieu de travail et la commune de domicile fait actuellement l'objet d'un postulat de Messieurs les députés Jean-Jacques Collaud et Robert Biemann (N° 259.01, BGC 2001 p. 974) auquel il est répondu séparément.

En conclusion, le Conseil d'Etat rappelle qu'une révision totale de la péréquation financière est inscrite au programme de législature. Dans ce cadre, l'opportunité d'introduire un volet permettant une compensation des charges des communes centres sera étudiée. Cela exigera toutefois d'identifier et de chiffrer très précisément ces charges. On peut s'attendre toutefois à ce qu'un nouveau système de compensation des charges ne puisse être institué sans une remise en cause des instruments actuels en la matière (par exemple partage du produit de l'impôt, pot commun de l'aide sociale, etc.). Il s'agira par conséquent de bien peser les avantages et les inconvénients des différents systèmes.

Le Conseil d'Etat vous propose par conséquent de refuser le postulat.

Postulat N° 212.02 Dominique Virdis Yerly¹
(sécurité des citoyens/délinquance juvénile)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Claude Grandjean, Directeur de la police.

1. Dans notre canton comme ailleurs, la délinquance imputable aux mineurs est en hausse depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'au cours des cinq dernières années, le nombre des plaintes et des dénonciations adressées au juge pénal des mineurs a augmenté de 50 %. Cette évolution quantitative s'est accompagnée d'un développement sensible des comportements violents, qu'il s'agisse de violence entre jeunes (bagarres, agressions gratuites, rackets), de violence contre les choses (vandalisme) ou de violence lors d'infractions (brigandages, séquestrations). Ces actes de violence sont commis par des mineurs de plus en plus jeunes, souvent âgés de 14–16 ans, voire moins. Une partie importante de ces actes est imputable à un nombre restreint de délinquants multirécidivistes, qui occupent continuellement les services de la police et de la justice.

Il ne fait pas de doute que cette situation est de nature à engendrer un sentiment d'insécurité et que des mesures doivent être prises avant qu'elle ne s'aggrave et ne devienne incontrôlable.

2. Dans son programme gouvernemental pour la législature 2002–2006, le Conseil d'Etat s'est fixé comme l'un de ses objectifs prioritaires la promotion d'un développement harmonieux de la jeunesse, notamment par un renforcement de l'action des pouvoirs publics dans l'accompagnement des jeunes en difficulté. A cet effet, il a récemment institué une commission qui a pour mandat de proposer des mesures en faveur d'enfants et de jeunes présentant de graves difficultés comportementales dans le domaine scolaire. Ces mesures seront coordonnées avec les travaux qui sont en cours dans d'autres secteurs concernés par la protection et l'éducation de la jeunesse, et qui portent notamment sur les programmes de prévention, sur l'offre thérapeutique et sur les structures d'accueil. De leur côté, les préfets ont d'ores et déjà entrepris des actions concrètes en vue d'améliorer la situation dans les districts.

3. Si de nombreuses initiatives ont déjà été prises, dans notre canton, en vue d'améliorer l'accompagnement des jeunes en difficulté, il n'en reste pas moins que dans le domaine spécifique de la lutte contre la délinquance juvénile, il subsiste des questions qui méritent d'être étudiées. Il s'agit principalement des questions suivantes:

a) Quel doit être le rôle de la police dans ce domaine? Sur le plan de l'action préventive, le projet de police de proximité dont il est question dans le programme gouvernemental devrait comporter un volet «Jeunesse» dont le contenu reste à définir. Sur le plan de l'action répressive, il y aurait lieu de s'interroger sur les tâches et les moyens de la brigade des mineurs, qui consacre aujourd'hui une partie importante de son activité à

s'occuper des victimes (notamment d'abus sexuels), et non des auteurs.

b) Comment améliorer le processus de suivi des délits? L'on s'accorde aujourd'hui à considérer que la réponse aux délits commis par les jeunes, en particulier la réponse à leurs premiers délits, ne doit pas être banalisée. Cela pose la question du suivi à donner à ces délits par les organisations directement concernées (grands magasins, transports publics, écoles, etc.). D'autre part, il importe, pour rendre cohérente et éducative l'action de la justice, que la commission du délit soit rapidement suivie du jugement et de l'exécution de la sanction. Cela pose la question de la célérité de la procédure ainsi que, dans bien des cas, celle de la disponibilité de places d'accueil appropriées.

c) Quelles sont les mesures à prendre envers les multi-récidivistes? Il s'agit dans notre canton, selon le président de la Chambre pénale des mineurs, d'environ 200 jeunes, souvent très perturbés, qui commettent régulièrement des délits et entraînent d'autres jeunes dans la délinquance.

d) Quelles sont les options à prendre, sur le plan cantonal et sur le plan intercantonal, pour permettre à notre canton de disposer, pour la détention pénale des mineurs, d'un ensemble coordonné d'établissements différenciés, permettant un accueil éducatif, thérapeutique et sécuritaire? Cette question se pose aujourd'hui dans le contexte de l'élaboration en cours d'un concordat sur la détention pénale des mineurs en Suisse romande, ainsi qu'en prévision de l'entrée en vigueur, vraisemblablement en 2005, de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs.

En conclusion, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il se justifie d'étudier la question des mesures à prendre pour renforcer la lutte contre la délinquance juvénile. Il vous propose, en conséquence, d'accepter le postulat de la députée Virdis Yerly.

Postulat N° 213.02 Denis Boivin²
(réorganisation des justices de paix)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Claude Grandjean, Directeur de la justice. Le Conseil d'Etat est d'accord avec le postulat comme il l'a déclaré au Grand Conseil en 1997 et 1999 déjà (*BGC* septembre 1997 page 910; *BGC* mai 1999 page 487). Il est aussi d'avis que, compte tenu des thèses adoptées par la Constituante, qui vont dans le même sens que celles souhaitées par le gouvernement et par l'auteur du postulat, il convient d'entreprendre sans tarder une étude portant sur une restructuration de notre justice de paix. La professionnalisation des justices de paix a d'ailleurs été inscrite au programme gouvernemental 2002–2006.

Indépendamment de la révision en cours du droit tutélaire, le Conseil d'Etat constate qu'une réforme de

¹ Déposé et développé le 12 juin 2002, *BGC* p. 407.

² Déposé le 12 juin 2002, *BGC* p. 407; développé le 12 juin 2002, *BGC* p. 408.

notre système est indispensable pour assurer à tous les justiciables du canton une justice de paix moderne, apte à faire face à la complexité croissante de la législation que cette autorité est chargée d'appliquer.

Actuellement notre canton, comme le rappelle le député Boivin, compte 29 cercles de justices de paix. Chaque arrondissement judiciaire est divisé en plusieurs cercles: 7 pour l'arrondissement de la Gruyère, 5 pour l'arrondissement de la Sarine, 3 pour l'arrondissement de la Singine, 5 pour l'arrondissement du Lac, 4 pour l'arrondissement de la Broye, 3 pour l'arrondissement de la Glâne et 2 pour l'arrondissement de la Veveyse.

La justice de paix est composée du juge de paix, de deux assesseurs et de deux suppléants. Chaque justice de paix a un greffier. Hormis le juge de paix de Fribourg et cinq greffiers permanents, les juges et greffiers de paix exercent leur fonction à titre accessoire. Ce statut, on doit le constater, n'est plus compatible avec le grand nombre et aussi la complexité des tâches confiées à la justice de paix.

Bien que les juges et les greffiers laïcs effectuent un travail remarquable, le justiciable attend aujourd'hui que, par delà le rôle social qu'ils remplissent, ceux-ci aient une maîtrise toujours plus grande du droit. Cette maîtrise implique que le juge de paix ait un volume de causes qui lui permette d'exercer sa magistrature professionnelle de manière efficace. Circonscrire son activité au seul cercle comme actuellement, ne permet pas toujours d'acquérir cette maîtrise et l'expérience nécessaire pour régler correctement les causes de diverses natures qui lui incombent. Le Conseil d'Etat est toutefois conscient qu'une réorganisation structurale et territoriale de la justice de paix doit aussi prendre en compte le rôle de proximité de cette auto-

rité qui doit perdurer et veiller ainsi à ce que le territoire dans lequel le juge de paix exerce sa juridiction ne soit pas trop étendu, afin que ce juge reste aussi accessible que possible et puisse encore assurer son rôle apprécié de juge de proximité.

L'étude que le Conseil d'Etat se propose d'entreprendre, dans le délai de l'art. 74 al. 3 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil, devra donc concilier ces deux exigences, les objectifs d'une réforme étant d'offrir à toute la population une justice de proximité d'un niveau professionnel confirmé.

Pour les motifs développés ci-dessus, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter le postulat.

La séance est levée à 17 h 40.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Marie-Claude CLERC, *adjointe*
